



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Stratégie de l'UNESCO pour l'éducation

2014-2021



Stratégie
de l'UNESCO
pour
l'éducation

2014-2021

Publié en 2014 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2014



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 IGO (CC-BY-NC-ND 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'archive ouverte en libre accès UNESCO (<http://fr.unesco.org/open-access/terms-use-ccbyncnd-fr>).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Titre original : *UNESCO Education Strategy 2014-2021*

Publié en 2014 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Création graphique : Aurélia Mazoyer

Impression : UNESCO

Imprimé en France

AVANT-PROPOS

Depuis 2009, je suis déterminée à faire de l'action en faveur du développement de l'éducation la priorité absolue de l'Organisation – parce que l'éducation est un droit humain fondamental et qu'elle est le pilier d'un développement plus durable, plus inclusif et plus juste.

Pour progresser sur cette voie, il s'est agi en premier lieu d'affermir le rôle de l'UNESCO en tant que chef de file de la communauté internationale de l'éducation, en consolidant notre coordination du mouvement mondial en faveur de l'Éducation pour tous (EPT) et en développant nos activités de conseil politique et de renforcement des capacités auprès des États membres. L'Organisation a renouvelé le dispositif mondial de coordination et de suivi de l'EPT. Nous avons apporté tout notre soutien aux États membres afin de les aider à atteindre leurs objectifs d'EPT, tout en bénéficiant par ailleurs d'un regain de confiance de la part des bailleurs de fonds – nouveaux et traditionnels – ainsi que de la part du secteur privé, et en mobilisant davantage de moyens pour soutenir l'éducation dans les pays en développement. En 2012, l'UNESCO a été chargée par le Secrétaire général des Nations Unies de coordonner son Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, d'être le fer de lance de l'accélération des efforts à l'horizon 2015 et de concevoir un nouveau programme ambitieux. Tout cela est le signe d'une gestion efficace, sur une question qui figure au cœur de tous les efforts visant à instaurer un développement plus inclusif et plus durable.

Le monde se trouve aujourd'hui à un tournant décisif. Des progrès remarquables ont été réalisés concernant certains des Objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de l'Éducation pour tous ; pour d'autres, les résultats ont été plus décevants. Dans le même temps, la communauté internationale s'emploie à concevoir un nouveau programme mondial de développement durable pour l'après 2015 – l'UNESCO et l'UNICEF se chargeant de codiriger la consultation sur l'avenir de l'éducation. Les recommandations formulées par le Comité directeur de l'EPT – placé sous l'égide de l'UNESCO – avec l'appui de la Réunion mondiale sur l'EPT 2014 (Mascate, Oman, en mai 2014) conduite par notre Organisation, ont utilement contribué aux négociations des Nations Unies destinées à élaborer un programme de développement durable pour l'après 2015 qui soit ambitieux et qui accorde une place centrale à l'éducation.

Afin de définir les actions que mènera l'Organisation durant cette période cruciale, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté, lors de sa 37^e session de novembre 2013, la Stratégie à moyen terme (2014-2021) de l'Organisation. Cette stratégie décrit les approches que l'UNESCO mettra en place au cours des huit années à venir dans les domaines de l'éducation, des sciences naturelles et sociales, de la culture, de la communication et de l'information.

La présente publication expose plus en détail le volet éducation de la Stratégie à moyen terme. Tout en continuant de concentrer ses efforts sur les « chantiers inachevés » de l'EPT, tels que l'alphabétisme, les enseignants ou la formation professionnelle, l'UNESCO dirigera et incitera à renforcer les actions destinées à donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens créatifs et responsables. Dans un monde en mutation, et à l'heure où les individus sont de plus en plus appelés à apporter une contribution positive à leur communauté en promouvant la paix, la solidarité et le respect des autres et de l'environnement, je suis persuadée que l'Éducation en vue du développement durable et l'Éducation à la citoyenneté mondiale doivent être considérées, elles aussi, comme des composantes essentielles pour l'équilibre des systèmes éducatifs.

J'ai la conviction que la présente stratégie reflète fidèlement les besoins et les objectifs des 195 États membres de l'UNESCO, et je mettrai toute l'expertise, tous les réseaux et toute l'expérience de l'UNESCO au service de sa mise en œuvre – pour faire en sorte que chaque fille et chaque garçon, chaque femme ou homme puisse bénéficier d'une éducation de qualité et d'un apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit là d'un fondement essentiel pour construire un avenir meilleur pour tous.



Irina Bokova
Directrice générale de l'UNESCO
Octobre 2014
Paris, France

REMERCIEMENTS

La présente publication est le fruit d'un important travail collectif mené au cours des deux dernières années par mes collègues du Secteur de l'éducation de l'UNESCO. Elle est un approfondissement de la Stratégie à moyen terme (2014-2021) de l'UNESCO, dont le projet a été établi par le Secrétariat de l'Organisation et qui a été ratifiée par la Conférence générale en novembre 2013, lors de sa 37^e session.

Au moment d'achever la rédaction de la présente publication, je me souviens de ces journées de dur labeur durant lesquelles mes collègues des différentes entités du Secteur de l'éducation rédigeaient la contribution du secteur au projet de Stratégie à moyen terme. Je me rappelle également avoir exposé notre conception générale de la stratégie au cours de diverses sessions du Conseil exécutif de l'UNESCO et de la Commission Éducation de la 37^e session de la Conférence générale, tandis que mes collègues écoutaient attentivement les commentaires et les conseils que nous livraient les représentants des États membres, et s'efforçaient de satisfaire leurs intérêts et leurs besoins.

Au cours des deux années écoulées, l'équipe dirigeante du Secteur de l'éducation a été intégralement mobilisée par la rédaction du présent document stratégique. Elle a défini, pour la communauté internationale de l'éducation, les grandes lignes de l'action que mènera l'UNESCO au cours des huit années à venir dans le domaine de l'éducation. Permettez-moi de citer les noms des directeurs du Secteur de l'éducation qui sont à la tête des divisions, instituts et bureaux régionaux de notre Organisation au sein desquels ont été produites de précieuses contributions pour le présent document : Mmantsetsa Marope, Svein Ostveit, Pauline Rose, David Atchoarena, Soo Choi, Olav Seim, Georges Haddad, Khalil Mahshi, Arne Carlsen, Clementina Acedo, Jorge Sequeira, Gwang-Jo Kim, Ann-Therese Ndong Jatta, Hamed AHammami et Caroline Pontefract. Nos chefs de section, Edem Adubra, Borhene Chakroun, Christopher Castle, Paulina Gonzalez-Pose, Maki Hayashikawa, Subbarao Ilapavuluri, Alexander Leicht et Francesc Pedró, ainsi que les membres de l'encadrement Fengchun Miao, Margarete Sachs-Israel et Nyi Nyi Thuang, sont également intervenus sur les sujets relevant de leur domaine d'expertise. Astrid Gillet et Sohae Lee, du Bureau exécutif du secteur, et Elspeth McOmish de mon bureau, ont fourni, dans cet exercice, des renforts efficaces. Je voudrais également ajouter les noms de collègues du Bureau de la Planification stratégique : Jean-Yves Le Saux et Ranwa Safadi, qui ont émis de précieuses suggestions lors de l'examen de la stratégie. Sans ces contributions appréciables et appréciées, la présente publication n'aurait pu voir le jour.

Je dois souligner que tous les efforts déployés pour élaborer la présente stratégie pour le programme Éducation de l'UNESCO ont été menés sous la conduite de la Directrice générale Irina Bokova. Avec sa vision clairvoyante, elle a constamment guidé mes travaux et ceux du secteur concernant l'orientation stratégique de notre programme. Après avoir défini la direction à suivre, elle m'a toujours délégué sa pleine autorité, ce qui a permis de déployer notre programme de manière efficace et performante. Ce fut pour moi un privilège que d'officier en tant que membre de son équipe de direction.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Qian Tang', with a stylized flourish at the end.

Qian Tang

Sous-Directeur général pour l'éducation, UNESCO

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 9 |
| CHAPITRE 1 – DYNAMIQUE DE LA STRATÉGIE | 11 |
| I. Un contexte mondial en mutation | 12 |
| II. Un programme de l’EPT inachevé | 18 |
| CHAPITRE 2 – VERS UN NOUVEAU PROGRAMME DE L’ÉDUCATION APRÈS 2015 | 25 |
| CHAPITRE 3 – OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L’UNESCO POUR 2014-2021 | 31 |
| Objectif stratégique 1 Développer des systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de qualité | 35 |
| 1. Soutenir la planification, les politiques et les réformes au niveau sectoriel | 37 |
| 2. Promouvoir l’alphabétisation | 38 |
| 3. Développer des compétences pour le monde du travail | 40 |
| 4. Soutenir l’égalité d’accès à l’enseignement supérieur | 41 |
| 5. Répondre aux problèmes relatifs aux enseignants et améliorer la qualité de l’enseignement | 43 |
| 6. Améliorer les processus et les résultats d’apprentissage | 45 |
| 7. Développer les possibilités d’apprentissage et la qualité de l’enseignement grâce aux TIC | 47 |
| Objectif stratégique 2 Donner aux apprenants les moyens d’être des citoyens du monde créatifs et responsables | 49 |
| 1. Renforcer l’éducation à la citoyenneté mondiale | 50 |
| 2. Consolider l’éducation en vue du développement durable | 51 |
| 3. Promouvoir la santé par l’éducation | 52 |

| | |
|--|-----------|
| Objectif stratégique 3 | |
| Concevoir le futur agenda international de l'éducation | 54 |
| 1. Repenser l'éducation de demain : recherche et prospective | 55 |
| 2. Assurer le suivi du développement de l'éducation dans le monde, notamment par le biais d'instruments normatifs | 56 |
| 3. Construire des partenariats efficaces en faveur de l'éducation | 58 |
| <hr/> | |
| CHAPITRE 4 – GRANDES ÉTAPES À VENIR ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE | 59 |

INTRODUCTION

Nous vivons dans un monde en rapide évolution et de plus en plus interdépendant, dans lequel le savoir et l'innovation sont des facteurs majeurs de développement. Cela signifie qu'une éducation et un apprentissage de qualité deviennent des déterminants encore plus importants pour le bien-être des individus, pour le progrès des pays et pour la qualité de l'avenir commun de l'humanité.

La décennie écoulée a vu la scolarisation de la population mondiale atteindre un niveau jamais atteint auparavant, et la promesse d'une éducation de base universelle pour tous est désormais proche de se réaliser. Les possibilités qu'ouvrent des évolutions telles que les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la révolution du savoir, l'essor constant des capacités d'innovation et l'établissement d'une coopération mondiale plus étroite en vue de surmonter les obstacles au progrès n'ont jamais été aussi grandes. Mais un certain nombre de difficultés persistent dans des domaines relatifs à la qualité, à l'équité et aux résultats d'apprentissage. L'écart des résultats d'apprentissage entre les riches et les pauvres – au sein d'un même pays et d'un pays à l'autre – est élevé et a souvent tendance à se creuser, et les diplômés sont de plus en plus nombreux à estimer que leur éducation ne les a pas convenablement préparés pour le monde du travail.

Par conséquent, même si les systèmes éducatifs devront faire face à de nombreuses difficultés au cours de la période couverte par la présente stratégie, nombreuses seront également les possibilités de progresser en vue de parvenir à une éducation de qualité pour tous dans le monde entier et de contribuer à un développement inclusif et durable.

Dans ce contexte, l'UNESCO, en tant qu'agence des Nations Unies spécialisée dans l'éducation, aide les États membres à renforcer la réactivité de leurs systèmes éducatifs à l'égard des exigences actuelles et à venir, ainsi que leur aptitude à poursuivre et à accélérer leur progression dans le domaine de l'éducation. L'UNESCO a un rôle clé à jouer, tant au plan technique qu'au plan intellectuel. Ce sont traditionnellement les pays à faible revenu qui sollicitent et bénéficient du soutien technique de l'Organisation, tandis que le rôle intellectuel de l'UNESCO s'inscrit dans une vision du développement durable globale, humaniste et tournée vers l'avenir, qui vaut pour toutes les sociétés. Ce rôle intellectuel fait de l'UNESCO un catalyseur du dialogue international sur le développement de l'éducation.

La nature de la demande d'assistance évolue avec, de la part des États membres, des demandes à bénéficier de soutien pour élaborer davantage de politiques et de programmes axés sur les connaissances et les capacités afin de remédier aux difficultés de l'éducation nationale. Les enjeux sont importants, car les choix de ces pays auront des répercussions sur le long terme. Il faut, par conséquent, que les décisions politiques reposent sur une base factuelle et qu'elles

s'inscrivent dans une approche stratégique et holistique à long terme visant à promouvoir un développement inclusif et durable.

L'architecture de l'aide mondiale en faveur de l'éducation change, elle aussi, rapidement : il existe de nombreux nouveaux acteurs, et il y a également d'importants changements dans le rôle dévolu aux bailleurs de fonds bilatéraux traditionnels. Les demandes de soutien relevant du mandat de l'UNESCO en matière d'éducation devraient sans doute augmenter elles aussi, dans la mesure où les systèmes éducatifs sont de plus en plus interconnectés et où il devient davantage nécessaire de définir des normes mondiales dans divers domaines de l'éducation.

Afin d'apporter une réponse efficace dans un tel contexte, l'UNESCO a besoin d'une stratégie solide qui soit capable d'orienter et de faire converger ses priorités pour l'éducation de 2014 à 2021 – ce qui correspond à la Stratégie à moyen terme sur huit ans de l'Organisation. Le présent document énonce la vision et les priorités stratégiques de l'UNESCO en matière d'éducation pour cette période. Le Chapitre 1 expose la dynamique que suivra la stratégie pour répondre à des exigences externes au monde de l'éducation et aux évolutions du fonctionnement des systèmes éducatifs des États membres. Le Chapitre 2 propose une vision pour le programme mondial de l'éducation pour l'après 2015. Le Chapitre 3 établit que la paix et le développement durable constituent la mission primordiale de l'UNESCO en matière d'éducation. Il précise la manière dont cette vision et cette mission se traduisent sous la forme d'actions programmatiques pour 2014-2021, et définit les trois priorités stratégiques qui serviront de fil conducteur pour le soutien de l'Organisation aux systèmes éducatifs des États membres jusqu'en 2021 : (i) développer des systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de qualité, (ii) donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables, et (iii) concevoir le futur agenda international de l'éducation. Le dernier chapitre présente les grandes étapes à venir et les dispositions de mise en œuvre.

Lors de la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, novembre 2013), les États membres ont ratifié les orientations stratégiques de l'Organisation telles que décrites dans la Stratégie à moyen terme de l'Organisation (document 37 C/4) et le Programme et budget 2014-2017 (document 37 C/5). Le présent document de stratégie, qui expose la stratégie de l'UNESCO en matière d'éducation pour 2014-2021, respecte et s'appuie pleinement sur ces documents. Il peut être considéré comme un approfondissement de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation dans le domaine de l'éducation.

La présente stratégie vient en temps opportun, car la période actuelle est cruciale pour le développement de l'éducation dans le monde, avec l'élaboration en cours du programme mondial de l'éducation pour l'après 2015 et les réflexions qui se poursuivent sur le rôle de l'éducation dans le programme mondial de développement. L'UNESCO a activement contribué à faciliter la préparation du programme de l'éducation pour l'après 2015. La présente stratégie offre donc également l'opportunité à l'UNESCO de définir clairement son rôle ainsi que les orientations stratégiques qu'elle adoptera en vue de participer pleinement au programme mondial de l'éducation pour l'après 2015 dans le cadre du nouveau programme mondial de développement. Toutefois, étant donné que le programme pour l'après 2015 – avec ses objectifs et ses cibles – n'est toujours pas finalisé, il sera peut-être nécessaire d'apporter des ajustements supplémentaires à la stratégie pour l'harmoniser pleinement avec le programme définitif qui doit être adopté à l'ONU en septembre 2015.

CHAPITRE 1

DYNAMIQUE DE LA STRATÉGIE



I. Un contexte mondial en mutation

Durant la période couverte par la présente stratégie, le secteur de l'éducation dans son ensemble devra répondre à des évolutions qui interviennent au-delà de son périmètre et de manière plus en plus complexe, rapide et souvent imprévisible. Ce chapitre traite de certaines des difficultés d'origine externe qui s'annoncent, et s'efforce également de répondre au contexte qui prévaut actuellement dans le développement de l'éducation, en mettant en avant le fait que l'Éducation pour tous (EPT) n'est encore qu'un programme inachevé tandis que, parallèlement, la communauté internationale est toujours en train d'élaborer le programme de l'éducation pour l'après 2015.

Tendances démographiques

Le fort impact de l'éducation sur des facteurs tels que la fertilité et l'état de santé a été amplement documenté. Et inversement, la dynamique des populations affecte l'éducation sous bien des aspects. De 2005 à 2010, la population âgée de 0 à 4 ans a diminué chaque année de 0,9 % en Amérique latine et de 0,1 % en Asie de l'est, du sud et de l'ouest, mais a augmenté de 2 % en Afrique subsaharienne. Ainsi, alors que la plupart des régions en développement peuvent puiser dans les moyens destinés au développement de l'enseignement primaire pour

investir dans la qualité et l'équité, mais aussi dans le développement de l'enseignement post-primaire, la plupart des pays africains doivent faire face à ces questions dans un contexte où l'accès à l'enseignement primaire nécessite encore d'être étendu en raison de la croissance démographique.

En 2011, 89 % de la population mondiale âgée de 0 à 14 ans vivait dans des régions en développement. Toutefois, le vieillissement de la population générale touche toutes les régions. En Europe, les prévisions indiquent que la part de la population âgée de 60 ans et plus passera de 22 % en 2011 à 34 % en 2050. Ces chiffres sont de 6 % et 10 % pour l'Afrique, et ils passeront de 10 % à 24 % pour l'Asie et l'Amérique latine (Nations Unies, 2011). Le processus de vieillissement allège la part du groupe des 0-14 ans dans la dépendance démographique tout en accroissant celle des plus de 65 ans, ce qui nécessite de redéployer les budgets publics en conséquence. Dans le même temps, la présence de populations vieillissantes fait que les systèmes éducatifs sont appelés à offrir des possibilités de mise à niveau et de perfectionnement des compétences pour les adultes. En outre, près de la moitié de la population mondiale vit dans des zones urbaines : cela va d'un tiers de la population en Afrique subsaharienne et en Asie du sud à près de quatre cinquièmes de la population en Europe et dans les Amériques. Une urbanisation rapide engendre une pression supplémentaire sur les établissements scolaires urbains et signifie que la population desservie par les établissements ruraux pourrait être plus clairsemée, ce qui nécessite de trouver de nouveaux modes de dispensation. Enfin, il existe aujourd'hui 214 millions de migrants internationaux. L'impact des migrations internationales va sans doute s'accroître de manière considérable, ce qui se traduira par des taux élevés de « fuite des cerveaux » pour certains pays et de « gain de matière grise » pour d'autres, et signifie que l'éducation doit préparer les apprenants à vivre et à travailler à l'étranger, et que les systèmes de qualification devront s'adapter à l'exigence croissante pour plus de transparence et pour des approches efficaces en termes de reconnaissance des qualifications.

Pauvreté et faim

Le monde est en bonne voie d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour (Banque mondiale, 2011a). Cependant, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue devrait, selon les prévisions, atteindre pas moins de 883 millions en 2015, contre 1,4 milliard en 2005 et 1,8 milliard en 1990. Ainsi, même si cet OMD est atteint, un très grand nombre de personnes continueront de souffrir de la pauvreté et de la faim. Le Programme alimentaire mondial estime actuellement que, dans le monde en développement, 870 millions de personnes souffrent de faim chronique, et que 66 millions d'enfants d'âge primaire vont en classe en ayant faim, dont 23 millions en Afrique seulement (FAO, 2014).

Les liens entre l'éducation et la croissance économique, la répartition des revenus et la réduction de la pauvreté sont bien établis¹. Cette corrélation fluctue en fonction de nombreux facteurs, mais il n'en est pas moins nécessaire, pour faire reculer la pauvreté et la faim, d'accélérer les efforts consacrés aux objectifs de l'EPT. Développer l'accès à une éducation de qualité pour tous aidera à atteindre cet OMD à plusieurs égards, notamment pour ce qui est d'augmenter la productivité, de favoriser une croissance économique davantage tournée vers les pauvres, d'améliorer la situation sanitaire et nutritionnelle et d'autonomiser les femmes. L'éducation est essentielle, dans les communautés rurales, pour améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire globale (De Muro et Burchi, 2007). L'éducation joue par ailleurs un rôle déterminant pour faire reculer la pauvreté – non seulement en termes de revenus, mais aussi en termes de capacités. À l'inverse, la pauvreté et la faim sont des obstacles majeurs qui empêchent de s'approprier efficacement les possibilités de s'instruire. Il est par conséquent nécessaire que les politiques, les stratégies et les programmes consacrés à l'éducation adoptent une perspective tournée vers les pauvres et fassent tomber les barrières liées à la pauvreté qui entravent l'exercice du droit à l'éducation. S'il a été expliqué ci-dessus que l'éducation agit sur la santé, l'inverse est également vrai. Une population mieux éduquée est en meilleure santé, et des apprenants en meilleure santé réussissent mieux à l'école.

Paix, sécurité et démocratie

Dans le monde, une personne sur quatre, soit plus de 1,5 milliard d'êtres humains, vit dans un État fragile ou touché par un conflit, ou dans un pays affichant un niveau de violence criminelle très élevé (Banque mondiale, 2011c). Les conflits peuvent trouver leur origine dans divers facteurs politiques, économiques, religieux ou ethniques, et, si beaucoup d'entre eux sont anciens, certains peuvent être relativement nouveaux par leur nature ou par leur mode de manifestation. Par exemple, les problèmes d'environnement ou de ressources naturelles, tels que l'accès à l'eau potable ou les effets de la désertification, des inondations ou de la pollution, pourraient prendre de l'ampleur lors des années à venir, de même que les schémas évolutifs des migrations internes et externes, du terrorisme, du crime organisé et des épidémies. Aujourd'hui, quelque 40 millions de personnes sont réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays (UNHCR, 2014).

Les conflits et le déracinement compromettent gravement les possibilités de s'instruire. Quelque 40 % des enfants non scolarisés vivent dans des pays touchés par un conflit, et les conflits armés sont un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de l'EPT. Dans le même temps, l'éducation peut jouer un rôle clé pour ce qui est de promouvoir les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs requises pour provoquer des changements de comportement grâce auxquels les enfants, les jeunes et les adultes deviennent capables d'éviter et de prévenir les

¹ La recherche a abondamment documenté l'importance du rôle de l'éducation et de la formation dans la productivité du travail et la croissance économique. Par exemple, un exercice de modélisation de l'impact du niveau de scolarité dans 50 pays entre 1960 et 2000 a établi qu'une année de scolarité supplémentaire pouvait accroître les revenus d'une personne de 10 % et le PIB annuel moyen de 0,37 % (Hanushek et al., 2008, cité in UNESCO, 2010). Une autre étude inter-pays a montré que chaque année d'études supplémentaire améliorerait les revenus de 10 % (Psacharopoulos et Patrinos, 2004, cité in UNESCO, 2010). Le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013/4* indique que « lorsque le niveau d'instruction moyen de la population d'un pays donné augmente d'une année, la croissance annuelle du PIB par habitant progresse de 2 % à 2,5 % » (UNESCO, 2014, p. 30).

conflits et la violence. L'éducation peut aider à créer des conditions propices à la paix, en cultivant le respect des autres et en promouvant la citoyenneté mondiale. Cette thèse se fonde sur la conviction que le bon fonctionnement des démocraties requiert des citoyens responsables, et que la meilleure manière de parvenir à un développement durable est de donner aux individus et aux sociétés les moyens de s'investir et d'assumer des rôles actifs, au niveau local et au niveau mondial, dans la gestion et la résolution des problèmes communs, et de devenir, à terme, les acteurs proactifs d'un monde plus juste, plus pacifique, plus tolérant, plus inclusif, plus sûr et plus durable. L'éducation peut autonomiser des apprenants de tous âges et les doter des valeurs, des connaissances et des compétences fondées sur le respect de la démocratie, les droits humains, la justice sociale, la diversité culturelle, l'égalité entre les genres et la durabilité environnementale.

Technologies de l'information et de la communication

Les technologies aident à dispenser à la fois l'instruction de base et l'enseignement supérieur à un bon rapport coût-efficacité, elles élargissent l'accès, améliorent la qualité et sont utiles pour la formation et l'évolution professionnelle des enseignants. Elles peuvent avoir un rôle décisif pour développer les compétences qui sont requises au 21^e siècle, et pour offrir un meilleur accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. L'essor des ressources éducatives libres (REL) et des cours en ligne gratuits des universités et des établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) transforment l'éducation de façon spectaculaire. Au-delà de leur capacité à améliorer l'apprentissage en milieu scolaire, les TIC peuvent également favoriser l'apprentissage informel et non formel.

Des capacités sont requises pour faire bénéficier une diversité d'apprenants, de tous niveaux et de milieux variés, du potentiel des technologies. Compte tenu de la quantité de données, d'informations et de connaissances auxquelles il est possible d'accéder à partir d'une infinité de sources, il apparaît primordial que l'éducation et l'apprentissage enseignent la réflexion critique, ainsi qu'une conduite éthique et responsable. Faute d'apporter une réponse à ces besoins, les tentatives d'intégrer les technologies peuvent conduire à un délitement et à un effondrement des systèmes éducatifs. Les responsables politiques doivent étudier les moyens de mieux exploiter le potentiel des TIC dans l'éducation. La présence d'infrastructures durables et les questions de financement, de contenus et d'assurance qualité représentent, dans ce domaine, des enjeux clés, de même que la question des moyens disponibles pour développer et mettre en œuvre des politiques pluridimensionnelles en matière de sécurité en ligne et d'éthique en ligne.

L'économie du savoir et le marché de l'emploi

L'économie du savoir prend une importance grandissante, et cela a des répercussions majeures sur le rôle déterminant de l'éducation dans la croissance économique. L'aptitude des pays à être compétitifs dans l'économie mondiale et à répondre aux défis existants et émergents dépend, de plus en plus, de l'aptitude de leur système éducatif à transmettre les compétences de base – qui permettent de poursuivre l'apprentissage – et à transmettre les compétences transversales – qui favorisent la mobilité. Par conséquent, il est plus important que jamais que les stratégies de

croissance économique soient soutenues par un système d'éducation et de formation capable de générer une main d'œuvre alphabétisée et capable d'être formée. L'esprit d'entreprise et l'aptitude à assimiler, adapter et mettre en application les connaissances et les technologies sont des aspects de plus en plus fondamentaux. La réussite économique nécessite également que les systèmes éducatifs et de formation inculquent des compétences générales de résolution de problèmes ainsi que les compétences et les attitudes sociales et interpersonnelles nécessaires à un travail d'équipe efficace. Il est nécessaire, pour parvenir à tout cela, de déployer des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie qui fassent en sorte que l'éducation et la formation, ainsi que les systèmes de qualification, donnent accès à l'intégralité des possibilités d'apprentissage.

Les difficultés sont particulièrement considérables pour les jeunes qui entrent dans la vie active. Les taux de chômage des jeunes ont tendance à être plus élevés que ceux des adultes plus expérimentés. Dans les pays industrialisés, les taux de chômage des personnes âgées de 15 à 24 ans sont de deux à trois fois plus élevés que ceux des adultes, et jusqu'à cinq à sept fois plus élevés dans certains pays en développement (Banque mondiale, 2006). Bien que le chômage des jeunes ait de multiples causes, l'inadéquation entre les compétences recherchées et l'offre existante demeure un facteur important. L'éducation n'est pas nécessairement la solution à tout, mais elle peut jouer un rôle majeur pour mieux préparer les jeunes à l'entrée dans la vie active. Les systèmes éducatifs de nombreux pays ne sont pas encore adaptés à l'évolution rapide des opportunités du marché de l'emploi². Des efforts constants sont nécessaires pour faire en sorte que les apprenants maîtrisent mieux les compétences dont ils ont besoin pour être formés et capables de s'adapter aux opportunités nouvelles. L'enjeu est de déterminer comment le secteur de l'éducation peut répondre aux problèmes de manière proactive, et de donner aux décideurs les moyens de définir la voie à suivre.

Développement durable et modèles de consommation

La dégradation de l'environnement a atteint des niveaux alarmants, et il est de plus en plus unanimement admis que le modèle de croissance économique actuel n'est pas durable. Le concept d'« économie verte » a été avancé : il constituerait un outil puissant pour favoriser une transition mondiale vers la durabilité³. Le développement durable ne met pas uniquement

2 Une enquête consacrée aux jeunes de neuf États arabes (BID et SFI, 2011) a montré qu'un tiers seulement des personnes interrogées estimaient que leur éducation les préparait convenablement pour le marché du travail. En dépit d'une croissance du PIB annuel moyen de près de 5 % en 2000-2010, la région possède le plus fort taux de chômage des jeunes dans le monde, autour de 25 %, et plus de 30 % pour les jeunes femmes.

3 L'OCDE (2013) indique : « La croissance verte consiste à promouvoir la croissance économique tout en réduisant la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, en limitant au minimum les déchets et l'utilisation inefficace des ressources naturelles, et en préservant la biodiversité. La croissance verte consiste à offrir de meilleures perspectives sanitaires aux populations et à renforcer la sécurité énergétique en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés. Elle consiste également à faire de l'investissement en faveur de l'environnement l'un des moteurs de la croissance économique. La croissance verte nécessitera de faire évoluer les investissements tant publics que privés, les fonds publics disponibles – limités – étant soigneusement ciblés et se complétant de cadres politiques adaptés afin d'aider à susciter des financements privés. »

l'accent sur la solidité de la performance économique, mais également sur le déploiement d'une approche holistique, équitable et à long terme reposant sur une juste prise en compte des buts et des objectifs sociaux, économiques et environnementaux dans la prise de décision du secteur public et du secteur privé. L'éducation joue un rôle clé en modifiant les attitudes et les dispositions naturelles qui influent sur le comportement.

II. Un programme de l'EPT inachevé

Des progrès significatifs ont été accomplis sur la voie de l'accès et de l'achèvement universels de l'enseignement primaire (objectif 2 de l'EPT) et de la parité et de l'égalité entre les sexes (objectif 5 de l'EPT), qui font tous deux partie des OMD (OMD 2 et 3). Toutefois, les progrès ont été plus modestes concernant les quatre autres objectifs de l'EPT, en particulier pour ce qui est de développer l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) ; de garantir la qualité, la pertinence et l'équité de l'éducation ; et d'offrir des possibilités d'apprentissage aux jeunes et aux adultes n'ayant reçu que peu ou pas d'instruction. La nécessité d'accélérer les progrès afin d'atteindre ces objectifs relativement négligés avant l'année cible de 2015 a, par conséquent, représenté un défi majeur. La réalisation insuffisante de l'EPT nuit particulièrement aux pauvres et aux autres groupes marginalisés, pour lesquels le capital humain de base est fondamental, notamment pour ce qui est de l'apprentissage tout au long de la vie. La relation d'interdépendance entre l'éducation et les autres objectifs de développement nationaux et mondiaux implique que si l'EPT progresse lentement, cela nuit également aux progrès du développement. En outre, une éducation de base de mauvaise qualité a des répercussions sur la qualité de l'apprentissage aux niveaux supérieurs.

Cette section offre une vue d'ensemble des progrès accomplis concernant les six objectifs de l'EPT (Encadré 1) depuis 1999, et examine, dans la mesure du possible, les prévisions à l'horizon 2015. Il convient de garder présent à l'esprit que les objectifs 1 (développer l'accès à l'EPPE), 6 (améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation) et 3 (compétences pour les jeunes et les adultes) n'ont pas de cibles spécifiques. De plus, l'objectif 3 est formulé de telle manière qu'il n'y a pas de consensus concernant ce qu'il recouvre. Il a, par conséquent, été difficile de mesurer les progrès accomplis pour ces trois objectifs.

Encadré 1 : Les six objectifs de l'Éducation pour tous

1. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.
2. Faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.
3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.
4. Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
5. Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.
6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Objectif 1 de l'EPT. La moitié des enfants dans le monde n'ont toujours pas accès à l'éducation préscolaire, et un quart des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance modéré ou sévère. Selon les tendances actuelles, un enfant de moins de 5 ans sur cinq sera encore atteint d'un retard de croissance en 2015.

Le premier objectif de l'EPT, l'éducation et la protection de la petite enfance, n'a pas de cibles spécifiques. Il est néanmoins évident que d'importants progrès ont été réalisés, puisque le niveau de participation à des programmes d'enseignement préprimaire est passé de 33 % en 1999 à 50 % en 2011 (UNESCO, 2014b).

Les progrès ont été plus importants dans les pays à revenu intermédiaire que dans les pays à faible revenu. De plus, en Afrique subsaharienne, le taux brut de scolarisation préprimaire n'était que de 18 % en 2011. La parité des genres dans l'enseignement préprimaire a été atteinte partout, à l'exception de la région des États arabes, qui a néanmoins réalisé des progrès

significatifs. À l'intérieur des pays, les taux d'inscription à l'EPPE diffèrent fortement en fonction de la localisation et du niveau de richesse. Les enfants appartenant à des zones reculées et mal desservies et les enfants issus des foyers les plus pauvres ont moins de chances de fréquenter le système préscolaire, alors même que les données factuelles indiquent qu'ils en seraient probablement les plus grands bénéficiaires.

L'EPPE ne se limite toutefois pas à la fréquentation du système préscolaire. Les jeunes enfants ont également besoin de bénéficier d'un accès équitable à des soins de santé et à une nutrition de haute qualité. La situation sanitaire est fréquemment évaluée en fonction du pourcentage d'enfants qui survivront au-delà de leur cinquième anniversaire. Le taux de mortalité infantile est passé de 90 décès pour 1 000 enfants nés en vie en 1990 à 48 décès en 2012, mais les taux de baisse actuels sont insuffisants pour atteindre la cible des OMD de 30 décès à l'horizon 2015. Le retard de croissance (taille insuffisante par rapport à l'âge) est un bon indicateur de la malnutrition infantile chronique ; la lutte contre ce phénomène a progressé dans toutes les régions au cours des deux dernières décennies, à l'exception de l'Afrique subsaharienne, où le nombre d'enfants atteints de retard de croissance est passé de 39 millions en 1990 à 51 millions en 2011. Près d'un enfant de moins de 5 ans sur quatre était atteint de retard de croissance en 2012.

Des recherches de fond montrent que le fait d'investir en faveur de l'EPPE produit de très bons résultats dans de nombreux domaines⁴. Pourtant, le sous-investissement demeure l'une des principales causes du faible taux de couverture du système préscolaire, qui représente moins de 10 % du budget de l'éducation dans la plupart des pays, et dont la part a tendance à être particulièrement faible dans les pays pauvres.

Objectif 2 de l'EPT. Des progrès remarquables ont été effectués sur la voie de l'enseignement primaire universel (EPU) depuis 1999. Mais ils stagnent depuis 2008 et, d'après les tendances actuelles, il s'en faudra probablement de beaucoup pour que l'objectif soit atteint. En outre, l'abandon en cours d'études demeure un grave problème.

Depuis 1999, le nombre d'enfants d'âge primaire non scolarisés a baissé, passant de 107 millions à 57 millions, mais cette diminution est intervenue pour les deux tiers entre 1999 et 2004. Il existe de fortes différences de progression entre régions. En 1999, l'Asie du sud et de l'ouest ainsi que l'Afrique subsaharienne comptaient respectivement environ 40 millions d'enfants d'âge primaire non scolarisés. En Asie du sud et de l'ouest, ce chiffre a baissé de 28 millions, tandis que la diminution n'a été que de 12 millions en Afrique subsaharienne (UNESCO, 2012d).

En dépit d'améliorations globales concernant le niveau de scolarisation des enfants, l'abandon en cours d'études demeure un grave problème. Le taux de poursuite des études jusqu'à la dernière année de l'enseignement primaire a à peine évolué par rapport à 1999, seuls 75 %

4 Cela concerne notamment le développement cérébral, la facilité d'apprentissage, la motivation scolaire, la sociabilité, l'adaptation à la vie sociale, l'état de santé et les bienfaits à long terme ; l'enrayement du cycle intergénérationnel de la pauvreté ; l'amélioration de l'équité sociale, de l'efficacité interne du système éducatif et de formation et de l'efficacité des services de santé et de nutrition infantiles ; l'essor du niveau d'intégration des femmes sur le marché de l'emploi et des revenus qui en découlent ; et l'amélioration de l'assiduité scolaire des fratries (UNESCO, 2006).

environ de ceux qui avaient intégré l'école primaire ayant atteint la dernière année du cycle en 2010. En Afrique subsaharienne, la proportion de ceux qui ont poursuivi leur scolarité jusqu'en dernière année a légèrement baissé, passant de 58 % à 56 % (UNESCO, 2014b).

Il existe bien des obstacles à la réalisation de l'EPU, mais la pauvreté et les conflits demeurent des barrières importantes. La moitié des enfants non scolarisés vivent dans des pays touchés par un conflit. Le manque de prise en compte des exclus est l'une des causes majeures des progrès limités accomplis ces dernières années. Pour ce qui est de la situation interne des pays, dans au moins 10 d'entre eux, neuf jeunes femmes les plus pauvres sur dix ne sont pas allées au terme de l'école primaire, ce qui limite sérieusement leurs chances d'accéder à une instruction plus poussée ou à un emploi décent (UNESCO-ISU, 2014). Dans certains pays, si le nombre d'années que les enfants et les jeunes passent à l'école a augmenté, en moyenne, au cours de la décennie, la progression a été plus rapide pour les individus masculins issus d'un milieu urbain et de foyers aisés que pour les filles les plus pauvres issues d'un milieu rural, ce qui contribue à aggraver un écart déjà important.

Objectif 3 de l'EPT. Quelque 69 millions d'adolescents en âge de fréquenter l'enseignement secondaire du premier cycle n'étaient pas scolarisés en 2011, soit une baisse de 31 % par rapport à 1999. Mais l'essentiel de cette baisse est intervenue avant 2004. Dans le contexte mondial actuel, l'urgence de répondre aux besoins d'apprentissage des jeunes et des adultes devient plus tangible.

L'objectif 3, qui concerne les compétences, s'est avéré difficile à mesurer en raison de sa formulation ambiguë. Le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* de 2012 a présenté un cadre destiné à en faciliter le suivi à l'avenir, qui intègre (a) les compétences fondamentales (alphabétisme et numératie) et les compétences transférables (résolution de problèmes, réflexion critique, communication, travail en équipe, etc.) qu'il convient toutes d'acquérir en suivant jusqu'à son terme un enseignement secondaire de qualité et pertinent ; et (b) les compétences techniques et professionnelles liées à des métiers particuliers, qui s'acquièrent de préférence dans le cadre de formations en apprentissage et de stages en entreprise (UNESCO, 2012d). Il est difficile, compte tenu du caractère restreint et clairsemé des données disponibles, d'évaluer les progrès réalisés dans le monde concernant ces ensembles de compétences, mais quelques exemples témoignent des lacunes existantes ; ainsi, en 2011, 69 millions d'adolescents n'étaient pas scolarisés, ce qui signifie vraisemblablement qu'aujourd'hui encore de vastes effectifs n'acquièrent même pas les compétences fondamentales. Bien que ce chiffre représente une baisse de 31 % par rapport à 1999, l'essentiel de cette baisse est, elle aussi, intervenue avant 2004.

En l'absence de cibles pertinentes, l'objectif 3 a été mesuré en fonction du taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire, qui a augmenté de 19 % au niveau mondial depuis 1999, pour atteindre 71 % en 2011. Mais, en dépit de cette progression, il est important de rappeler que le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire n'était encore que de 31 % dans les pays à faible revenu en 2011, tandis que la proportion d'élèves d'établissements secondaires inscrits à des programmes d'EFTP a stagné à 11 % depuis 1999.

L'urgence de répondre aux besoins d'apprentissage des jeunes et des adultes est aujourd'hui tangible. Le nombre de jeunes augmente et atteint des sommets historiques. Près d'une personne

sur six, dans le monde, est âgée de 15 à 24 ans, et parmi cette catégorie une personne sur huit est au chômage.

En outre, selon l'Organisation internationale du Travail (OIT, 2014), si les tendances actuelles se maintiennent, le chômage mondial devrait encore s'aggraver, quoique progressivement, pour dépasser les 215 millions de demandeurs d'emploi en 2018. Environ 40 millions de nouveaux emplois seraient créés chaque année, alors que 42,6 millions de personnes par an devraient arriver sur le marché du travail. Selon ces tendances, le taux de chômage mondial devrait rester globalement constant jusqu'en 2018, se situant à un demi-point de pourcentage de plus qu'avant la crise de 2008.

Compte tenu des problèmes sociaux et économiques actuels, le développement des compétences nécessaires pour le monde du travail a progressivement pris davantage d'importance dans les politiques gouvernementales destinées à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi.

Objectif 4 de l'EPT. Le nombre d'adultes analphabètes a baissé d'exactement 12 % entre 1985-1994 et 2005-2011. En 2015, il y aura encore 743 millions d'adultes analphabètes dans le monde.

Environ 774 millions d'adultes, dont deux tiers de femmes, ne savaient ni lire ni écrire en 2011. Plus de 50 % de cette population adulte analphabète vivait en Asie du sud et de l'ouest, et un quart environ en Afrique subsaharienne ; 10 pays représentent à eux seuls 72 % du total. En Afrique subsaharienne, le nombre d'adultes analphabètes a, en réalité, progressé : il a augmenté de 37 % au cours des vingt dernières années, pour atteindre 182 millions en 2011. Selon les prévisions, le total mondial sera encore de 743 millions en 2015, soit une baisse de 16 % seulement par rapport à la période de référence 1985-1994 en matière de données sur l'alphabétisme (UNESCO, 2014b). Il s'agit de l'objectif de l'EPT qui est le plus loin d'être atteint.

Bien que l'analphabétisme soit principalement concentré dans les pays en développement et fortement peuplés, il s'agit d'un problème qui continue de toucher le monde entier. Les pays développés présentent eux aussi d'importantes poches de pauvreté, où des évaluations indiquent que pas moins d'un adulte sur cinq, soit environ 160 millions de personnes, possède des compétences très faibles en matière d'alphabétisme – ne sachant pas lire, écrire et calculer efficacement dans la vie quotidienne (UNESCO, 2012d).

L'alphabétisme, au-delà d'être une compétence de base, est également un prérequis pour accéder à toutes les formes et à tous les niveaux d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi qu'un fondement d'une éducation de qualité pour tous. Le fait d'être dépourvu des compétences alphabétiques de base est un facteur qui conduit à être exclu de bien des aspects de l'existence, et qui revêt d'importantes dimensions de genre et de pauvreté. Les gouvernements et les bailleurs de fonds se préoccupent insuffisamment de l'alphabétisme. De manière générale, moins de 3 % du budget national de l'éducation est consacré à des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes (UNESCO, 2011).

Objectif 5 de l’EPT. Le monde se rapproche de la parité des genres dans l’éducation, mais davantage d’efforts sont nécessaires pour parvenir à l’égalité des genres.

La réduction de l’écart de scolarisation entre les garçons et les filles est l’une des plus grandes réussites du mouvement en faveur de l’EPT depuis 2000. Des progrès considérables ont été réalisés pour réduire les disparités entre les genres au cours de la dernière décennie, mais de nombreux pays ont encore un long chemin à parcourir. Ils ont non seulement manqué la date cible fixée à 2005, mais ils risquent également de dépasser le délai supplémentaire qui prévoyait de parvenir à la parité des genres dans l’enseignement primaire et secondaire d’ici à 2015 (UNESCO, 2014b).

Au niveau du primaire, 68 pays sur les 173 qui disposent de données n’avaient toujours pas atteint la parité des genres en 2011, et l’absence de parité était au détriment des filles dans 57 d’entre eux. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis depuis 1999, les pays qui n’ont pas encore atteint la parité des genres se concentrent principalement dans les États arabes et l’Afrique subsaharienne. La parité des genres dans l’enseignement primaire a été atteinte en Asie du sud et de l’ouest en 2010.

L’une des raisons majeures pour lesquelles les filles sont moins nombreuses à être scolarisées est que leur probabilité d’intégrer l’école est moindre. Dès lors qu’elles y sont, leurs chances de poursuivre leur progression dans le système sont comparables à celles des garçons. Au niveau du secondaire, les disparités entre les sexes se réduisent, mais 97 pays n’ont toujours pas atteint la parité des genres, les filles étant désavantagées dans 50 d’entre eux. Dans une grande partie des États arabes, de l’Asie du sud et de l’ouest, et de l’Afrique subsaharienne, les disparités entre les sexes sont au détriment des filles, tandis que de nombreux pays d’Amérique latine et des Caraïbes, et de l’Asie orientale et Pacifique, sont confrontés, en revanche, à un « écart entre les sexes inversé », puisque les filles y sont plus nombreuses à être scolarisées que les garçons (UNESCO, 2012d).

Si, à l’échelle mondiale, la réalisation de la parité des genres continue de poser problème dans de nombreux pays, il convient de souligner que l’objectif n’est pas uniquement de s’assurer qu’un nombre égal de garçons et de filles entament et poursuivent un parcours scolaire. Il s’agit également de veiller à ce qu’ils soient égaux dans les processus et les résultats d’apprentissage.

Objectif 6 de l’EPT. Sur les 652 millions d’enfants d’âge primaire, pas moins de 250 millions d’entre eux n’atteignent pas la quatrième année ou, s’ils y parviennent, n’atteignent pas les normes minimales d’apprentissage. La nécessité d’améliorer la qualité de l’éducation sous tous ses aspects demeure un défi majeur.

La définition de la qualité de l’éducation fait amplement débat. Deux principes se retrouvent dans la plupart des tentatives de définir ce qu’est la qualité en matière d’éducation : (a) le développement cognitif des apprenants et (b) le rôle de l’éducation pour ce qui est d’encourager le développement créatif et affectif des apprenants, et de les aider à acquérir les valeurs et les attitudes permettant une citoyenneté responsable (UNESCO, 2004). Dans la mesure où ces objectifs sont difficiles à évaluer et à comparer d’un pays à l’autre, les progrès accomplis en vue d’atteindre l’objectif 6 de l’EPT ont été suivis par le biais d’indicateurs indirects tels que, notamment, le ratio maître/élèves dans l’enseignement primaire.

Pour ce qui est de la réalisation de l'EPT en termes d'amélioration/de développement de l'accès à l'école, il conviendrait d'évaluer les avancées réelles en fonction du niveau d'acquisition des connaissances fondamentales et des compétences de la vie courante par les élèves. En Afrique australe, au-delà du fait que peu d'enfants atteignent la quatrième année, ceux qui parviennent jusque-là sont nombreux à ne pas atteindre le seuil de référence minimal établi par le Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation (SACMEQ).

Les enseignants sont un facteur déterminant pour la qualité de l'éducation, et leur rôle est essentiel pour améliorer la capacité des élèves à apprendre et à progresser⁵. Cependant, le développement de la scolarisation primaire dans de nombreux pays a conduit à une pénurie chronique d'enseignants. Il y aurait besoin d'environ 1,6 million d'enseignants supplémentaires en 2015 pour atteindre l'EPU et pour faire en sorte que tous les enfants soient scolarisés, sans dépasser le chiffre de 40 élèves par enseignant. La pénurie d'enseignants est un problème important en Afrique subsaharienne, qui possédait en 2011 le ratio maître/élèves le plus élevé (1/43) de toutes les régions. Avec 900 000 enseignants supplémentaires requis, cette région représente 56 % du nombre total de recrutements d'enseignants du primaire dont le monde aurait besoin pour atteindre l'EPU en 2015.

En outre, lorsque les systèmes éducatifs ont connu un développement rapide, les enseignants ont parfois été recrutés avec peu de qualifications, et ils sont susceptibles de n'avoir ni une maîtrise suffisante de leur matière, ni la capacité de convertir la connaissance d'une matière en méthodes d'enseignement efficaces. Dans 35 pays, sur les 98 qui disposent de données concernant le niveau primaire, moins de 75 % des enseignants étaient formés en fonction des normes nationales en vigueur en 2011.

L'UNESCO et une grande partie des États membres demeurent mobilisés afin d'accélérer, dans une dernière grande impulsion en vue de 2015, les progrès destinés à réaliser les objectifs de l'EPT, mais les prévisions indiquent que les objectifs ne seront pas atteints à cette échéance. L'inachèvement de ce programme a des implications pour l'équité, la qualité et la pertinence de l'apprentissage qu'il convient de prendre pleinement en compte dans le programme de l'éducation pour l'après 2015.

5 La qualité de l'éducation dépend de divers facteurs, qui sont notamment les apprenants et leur diversité ; le contexte économique et social national ; les ressources matérielles et humaines ; les processus d'enseignement et d'apprentissage ; et les résultats et les bénéfices de l'éducation (UNESCO, 2004).

CHAPITRE 2

VERS UN NOUVEAU PROGRAMME DE L'ÉDUCATION APRÈS 2015

Il est de plus en plus courant que la question du programme de développement pour l'après 2015 – ainsi que du rôle de l'éducation en son sein – soit traitée dans le cadre de processus étroitement liés, aux niveaux mondial, régional et national. L'UNESCO continue de contribuer activement à ces processus afin de concevoir une vision commune pour le futur programme de l'éducation. Par exemple, l'UNESCO et l'UNICEF ont mené conjointement le processus de consultation thématique sur l'éducation et ont rédigé, sur la base de ces consultations, une note d'orientation de l'UNESCO sur l'éducation au-delà de 2015, qui a été débattue et fermement appuyée lors de la 194^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO, en avril 2014. L'UNESCO est également l'agence responsable du Comité directeur de l'EPT⁶, un organisme représentatif des parties prenantes internationales majeures de l'éducation, qui a élaboré une vision globale pour l'éducation au-delà de 2015. Lors de la Réunion mondiale sur l'EPT 2014, organisée par l'UNESCO en Oman, en mai 2014, les responsables mondiaux de l'éducation ont ratifié cette vision en adoptant l'Accord de Mascate (UNESCO, 2014a).

L'UNESCO a pour objectif, grâce à ce processus, de faciliter les discussions et les négociations des États membres sur le programme mondial de développement pour l'après 2015 à New York. C'est dans ce contexte que la Directrice générale de l'UNESCO a transmis l'Accord de Mascate au Secrétaire général des Nations Unies et aux co-présidents du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (GTO) de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'UNESCO et l'UNICEF ont prodigué un soutien actif aux membres du GTO lors de leurs débats. Le Document final du GTO, la Proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, comporte 17 objectifs dont, notamment, une proposition d'objectif

6 Le Comité directeur de l'EPT est composé de représentants des États membres de l'ensemble des six groupes régionaux de l'UNESCO, ainsi que de représentants de l'initiative E-9, du pays hôte du Forum mondial sur l'éducation 2015, des cinq agences initiatrices de l'EPT (Banque mondiale, PNUD, UNESCO, UNFPA et UNICEF), de l'OCDE, du Partenariat mondial pour l'éducation, de la société civile, du corps enseignant et du secteur privé.

sur l'éducation⁷ et un ensemble de cibles mondiales qui s'inscrivent pleinement dans la continuité de celles proposées dans l'Accord de Mascate.

À l'heure où la communauté de l'éducation est encore en train de définir le programme global de développement pour l'après 2015 – dont l'éducation doit faire partie intégrante –, il est difficile de définir la stratégie de l'UNESCO en matière d'éducation pour les huit ans à venir, puisque l'Organisation pourrait avoir besoin d'adapter sa stratégie au futur programme international. Mais il s'agit là également d'un moyen de contribuer à ce processus de réinvention de l'avenir. Cette section dresse les grandes lignes de la vision de l'Organisation pour le programme mondial de l'éducation après 2015, qui est toujours en cours d'élaboration puisque ce futur programme est élaboré dans un dialogue constant avec toutes les parties prenantes concernées.

Vision

L'UNESCO croit fermement en la nécessité d'un programme de l'éducation pour l'après 2015 qui soit ambitieux, transformateur et holistique, qui ait une pertinence universelle et qui mobilise tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Il convient que ce programme relève, dans le programme global de développement pour l'après 2015, d'un objectif primordial autonome, doté de cibles et d'indicateurs mesurables, qui recouvre le programme inachevé de l'EPT mais tout en le prolongeant. Il convient, en outre, que l'éducation soit intégrée dans d'autres objectifs de développement, car elle constitue un aspect important de leur mise en œuvre.

L'UNESCO prône une vision humaniste et holistique de l'éducation en tant que droit humain fondamental, qui constitue un facteur essentiel du développement personnel et socio-économique. L'objectif d'une telle éducation doit être considéré dans l'optique générale d'un apprentissage tout au long de la vie qui vise à donner à chacun les moyens d'exercer son droit à l'éducation, de réaliser pleinement ses attentes personnelles concernant la possibilité d'avoir un travail décent et de vivre dans la dignité et en bonne santé, et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement socio-économique de la société à laquelle il appartient. Outre l'acquisition des connaissances, des attitudes et des compétences cognitives, sociales et émotionnelles de base, le contenu de l'apprentissage doit stimuler la capacité de résoudre des problèmes et la créativité, encourager la compréhension et le respect des droits de l'homme, promouvoir l'inclusion et l'équité, ainsi que la diversité culturelle, autant d'aspects indispensables à la réalisation de la paix, à une citoyenneté responsable et à un développement durable.

Principes directeurs

Pour définir le programme de l'éducation pour l'après 2015, l'UNESCO suggère de s'appuyer sur ce qui a été réalisé dans le domaine de l'EPT depuis 2000, et de mener le programme inachevé jusqu'à son terme, tout en tenant compte des tendances qui se font jour et des enjeux plus

⁷ Le GTO a proposé de prendre pour quatrième objectif : « Garantir une éducation de qualité inclusive et équitable, et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. »

généraux du développement socio-économique, ainsi que de leurs implications pour l'éducation. Les principes ci-après peuvent servir de fil conducteur pour l'établissement du programme :

- (i) L'éducation est un droit humain fondamental, et elle contribue de manière significative à la réalisation des autres droits.
- (ii) L'éducation est un bien public. L'État est le garant du principe selon lequel l'éducation est un bien public. Dans le même temps, le rôle de la société civile, des communautés, des parents et d'autres partenaires est essentiel à la mise en place d'une éducation de qualité.
- (iii) L'éducation est un fondement de l'épanouissement de la personne, de la paix, du développement durable, de la croissance économique, du travail décent, de l'égalité des genres et d'une citoyenneté mondiale responsable.
- (iv) L'éducation apporte une contribution essentielle à la réduction des inégalités et de la pauvreté, en créant les conditions et les opportunités requises pour des sociétés meilleures et durables.

Un objectif primordial

L'UNESCO émet la recommandation ci-après comme possible objectif primordial en matière d'éducation, propre à instaurer des sociétés justes, inclusives, pacifiques et durables : « Assurer une éducation et un apprentissage tout au long de la vie équitables, inclusifs et de qualité pour tous, d'ici à 2030. »

Cibles et impératifs pour l'éducation après 2015

Il est proposé de transposer cet objectif primordial par le biais de sept cibles spécifiques mondiales relevant des domaines ci-après : (1) l'EPPE ; (2) l'enseignement de base de qualité ; (3) l'alphabétisme des jeunes et des adultes ; (4) les compétences de la vie professionnelle et personnelle dispensées dans le cadre de l'enseignement technique/professionnel, de l'enseignement secondaire du deuxième cycle et de l'enseignement supérieur ; (5) les connaissances et les compétences requises pour des sociétés durables et pacifiques, notamment l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'éducation en vue du développement durable ; (6) les enseignants ; et (7) le financement. Les cibles ci-après, qui sont actuellement à l'état de propositions, ont été ratifiées par le Comité directeur de l'EPT sur l'éducation après 2015. Les cinq premières sont des cibles de résultat et les deux dernières des cibles d'intrant, celles-ci étant jugées indispensables pour atteindre les premières.

Cible 1 : À l'horizon 2030, au moins x % des filles et des garçons sont préparés à l'école primaire par la participation à des activités d'éducation et de protection de la petite enfance de qualité, dont au moins une année d'éducation préprimaire gratuite et obligatoire, l'égalité des genres et les plus marginalisés faisant l'objet d'une attention particulière.

Cible 2 : À l'horizon 2030, toutes les filles et tous les garçons suivent jusqu'à son terme un cycle d'éducation de base de qualité, gratuit et obligatoire, de neuf années au moins, et retirent

de leur apprentissage des acquis pertinents, l'égalité des genres et les plus marginalisés faisant l'objet d'une attention particulière.

Cible 3 : D'ici à 2030, tous les jeunes et au moins x % des adultes atteignent un niveau de compétence suffisant en matière de lecture, d'écriture et de calcul pour participer pleinement à la société, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.

Cible 4 : À l'horizon 2030, au moins x % des jeunes et y % des adultes ont acquis, grâce à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, à l'enseignement secondaire du deuxième cycle ou à l'enseignement supérieur, les connaissances et les compétences nécessaires pour accéder à un travail décent et vivre dans la dignité, l'égalité des genres et les besoins des plus marginalisés faisant l'objet d'une attention particulière.

Cible 5 : D'ici à 2030, tous les apprenants acquièrent les connaissances, aptitudes, valeurs et attitudes nécessaires à l'édification de sociétés durables et pacifiques, y compris au moyen de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'éducation en vue du développement durable.

Cible 6 : À l'horizon 2030, tous les gouvernements font en sorte que l'ensemble des apprenants reçoivent un enseignement dispensé par des enseignants qualifiés, possédant une formation professionnelle, motivés et soutenus de manière adéquate.

Cible 7 : À l'horizon 2030, tous les pays allouent au moins 4 à 6 % de leur produit intérieur brut (PIB) ou 15 à 20 % de leurs dépenses publiques à l'éducation, en ciblant en priorité les groupes les plus démunis, et ils renforcent la coopération financière en faveur de l'éducation, en privilégiant ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin.

Poursuite de la consultation auprès des parties prenantes

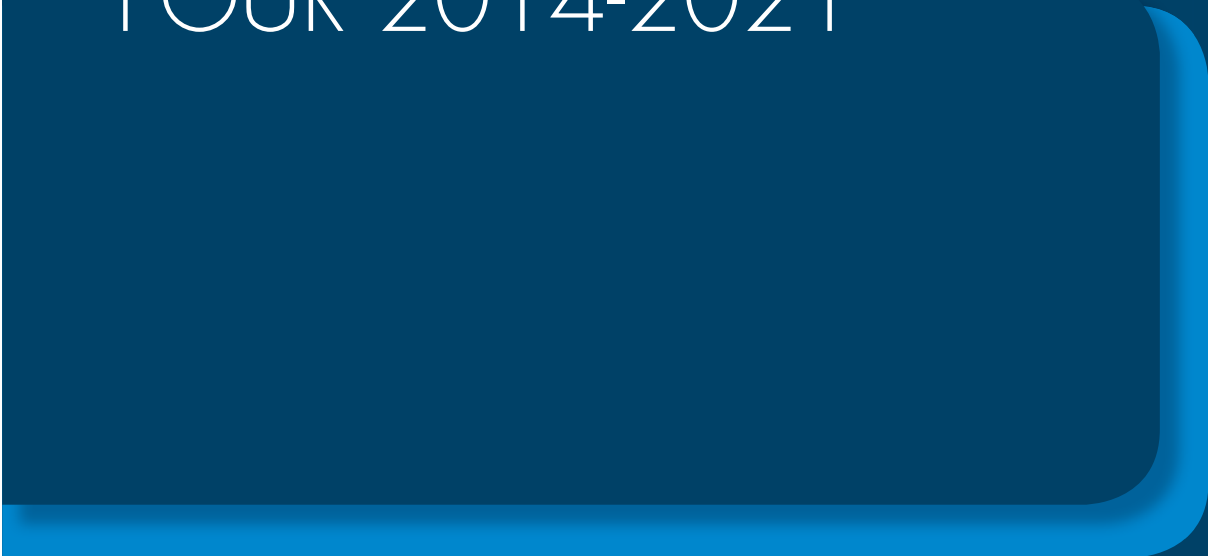
Lors de la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, les États membres ont confié à l'UNESCO un mandat lui enjoignant clairement de poursuivre ses consultations en vue d'élaborer des cibles et des objectifs mondiaux ainsi qu'un « cadre d'action » pour l'éducation après 2015. Ce cadre fait l'objet, en 2014, de discussions avec toutes les parties prenantes, par le biais des dispositifs mondiaux et régionaux existants de coordination de l'EPT et des OMD – avec notamment une série de consultations régionales – avant son adoption prévue lors du Forum mondial sur l'éducation 2015, qui sera organisé par l'UNESCO et accueilli à Incheon par la République de Corée. Il est à espérer que tous les États membres adopteront les recommandations qui en résulteront, lorsqu'ils décideront du programme mondial de développement pour l'après 2015, lors du sommet des Nations Unies de septembre 2015.

L'UNESCO aide également à dresser l'état des lieux des expériences d'EPT dans le cadre des examens nationaux 2015 de l'EPT. L'UNESCO, par le biais de son Institut de statistique, coordonne un Groupe consultatif technique (TAG) qui comprend des experts de l'UNICEF, de la Banque mondiale, de l'OCDE, de l'équipe du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* et du Secteur de l'éducation de l'UNESCO. Ce groupe a pour mission d'identifier et de passer en revue les indicateurs existants qui pourraient être utilisés pour le nouveau programme de l'éducation,

et d'aider à mettre au point de nouveaux indicateurs pour assurer le suivi des progrès de l'éducation dans le monde.

Le futur programme de l'éducation doit fournir une approche commune du suivi des objectifs internationaux, tout en ayant la souplesse nécessaire pour répondre aux attentes des pays. Par conséquent, au-delà de valeurs de référence et d'indicateurs mondiaux, ce programme comportera des dispositions permettant, au niveau national, de définir des cibles et d'élaborer des indicateurs correspondant à des priorités et à des contextes spécifiques. L'UNESCO aidera les États membres à développer leurs capacités institutionnelles à cette fin. Dans le même temps, elle continuera d'aider à réaliser un suivi indépendant permettant de mesurer les progrès accomplis au niveau mondial par le biais de dispositifs tels que le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015*.

CHAPITRE 3
OBJECTIFS
STRATÉGIQUES
DE L'UNESCO
POUR 2014-2021



L'UNESCO a été créée à la suite de la Seconde Guerre mondiale, afin de contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde. « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. » Son mandat, qui est d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, est inscrit dans le préambule de son Acte constitutif.

Cette mission demeure au cœur de l'action de l'Organisation. L'éducation est un outil puissant de consolidation du développement durable, et elle peut aider à combattre certains des facteurs qui menacent la paix et la stabilité abordés au Chapitre 1. L'éducation est à la fois un droit humain fondamental et un vecteur permettant d'exercer les autres droits humains et d'atteindre les objectifs de développement internationaux, car elle a un impact direct sur la réduction de la pauvreté, la promotion de la santé, l'égalité des genres et la durabilité environnementale. Elle est au cœur de l'inclusion sociale et de la transformation de la société. L'un des objectifs fondamentaux de l'éducation est de promouvoir des valeurs, des attitudes et des comportements qui donnent aux apprenants les moyens de devenir les acteurs proactifs d'une société plus juste, plus égale, plus pacifique et plus durable. Forte de son mandat interdisciplinaire, l'UNESCO est idéalement placée pour promouvoir la citoyenneté mondiale grâce à l'éducation.

Afin de mener à bien cette mission primordiale de contribuer à la paix et au développement durable, l'action de l'UNESCO en matière d'éducation de 2014 à 2021 sera guidée par trois objectifs stratégiques (Tableau 1) : aider à développer et à renforcer les systèmes éducatifs, de manière à ce qu'ils offrent des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; continuer d'aider les États membres à donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables ; et contribuer à concevoir le futur programme de l'éducation.

Tableau 1: Objectifs stratégiques de l'UNESCO pour l'éducation pour 2014-2021

Mission primordiale de l'UNESCO :
L'éducation pour la paix et le développement durable

| Objectif stratégique 1 | Objectif stratégique 2 | Objectif stratégique 3 |
|--|--|---|
| Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité | Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables | Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation |
| Domaines thématiques des résultats escomptés | | |
| Planification, politiques et réformes au niveau sectoriel | Éducation à la citoyenneté mondiale | Recherche et prospective |
| Alphabétisme | Éducation en vue du développement durable | Suivi du développement de l'éducation et droit à l'éducation |
| Développement de compétences pour le monde du travail | Éducation à la santé | Partenariats et coordination de l'éducation |
| Enseignement supérieur | | |
| Enseignants | | |
| Processus et résultats d'apprentissage | | |
| TIC dans l'enseignement | | |

Ce chapitre décrit les grandes orientations stratégiques de chaque objectif. L'action de l'UNESCO sur cette période nécessitera deux cycles programmatiques de quatre ans (2014-2017 et 2018-2021) et quatre cycles budgétaires de deux ans votés par les États membres lors de la Conférence générale. L'Organisation déterminera les résultats escomptés de chaque objectif stratégique. Une présentation plus détaillée de la matrice de résultats et des budgets correspondants sera disponible dans les documents de planification technique de l'UNESCO⁸.

Le programme Éducation de l'UNESCO contribue aux deux priorités primordiales de l'UNESCO dans le monde : l'égalité des genres et l'Afrique.

8 Pour le Programme et budget 2014-2017, voir, par exemple, le document UNESCO 37 C/5.

Encadré 2 : Priorité Égalité des genres

En dépit des progrès accomplis, les disparités entre les genres persistent dans l'éducation, et continuent ainsi de priver des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes – parmi lesquels une majorité de filles et de femmes – de possibilités d'apprentissage. L'UNESCO continuera de promouvoir l'éducation et l'égalité des genres en tant que droits humains fondamentaux et inaliénables, en poursuivant la double approche qui consiste à intégrer systématiquement la dimension de genre dans l'éducation et grâce à l'éducation, et à élaborer des programmes spécifiquement axés sur le genre dans des domaines programmatiques ciblés, tel qu'exposé dans le Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres II (GEAP II). Cela impliquera d'intervenir à de multiples niveaux afin de supprimer les disparités entre les genres : (a) pour ce qui est de l'accès à l'éducation, en assurant l'égalité des chances d'apprentissage grâce à des législations, des politiques et des plans d'éducation attentifs à la dimension de genre ; (b) dans l'éducation, grâce à des contenus éducatifs, des pédagogies et des environnements d'apprentissage de qualité et attentifs à la dimension de genre/transformateurs ; et (c) par l'éducation, en garantissant une égalité des chances en matière de résultats et d'épanouissement personnel et professionnel. Pour ce faire, l'UNESCO s'efforcera de tirer parti de stratégies à l'efficacité avérée telles que, par exemple, les pédagogies attentives à la dimension de genre et la sécurisation des environnements d'apprentissage. Elle s'appuiera sur les réalisations des Partenariats mondiaux pour l'Éducation des filles et des femmes de l'UNESCO, afin de consolider les partenariats visant à promouvoir l'éducation en faveur des filles et des femmes.

Encadré 3 : Priorité Afrique

Depuis 2000, des progrès significatifs ont été réalisés sur la voie des objectifs de l'EPT dans de nombreux pays d'Afrique. Par exemple, le nombre d'enfants non scolarisés a diminué de 12 millions entre 1999 et 2012, et la parité des genres dans l'enseignement primaire s'est améliorée, passant de 0,87 en 1999 à 0,95 en 2010. Mais l'Afrique subsaharienne compte encore la moitié du nombre d'enfants non scolarisés dans le monde, et elle est à la traîne dans de nombreux domaines importants de l'éducation, ce qui entrave le développement socio-économique. Afin d'aider à surmonter ces difficultés, l'UNESCO fera de l'Afrique une priorité, aussi bien en termes de dotation budgétaire que d'action programmatique.

Pour ce qui est de l'action programmatique, une importance particulière sera accordée à la nécessité d'améliorer l'accès, l'équité, la qualité et la pertinence de l'éducation en Afrique. Conformément à la priorité mondiale en faveur de l'égalité des genres de l'Organisation, les programmes seront mis en œuvre en mettant fortement l'accent sur les questions de genre. Dans son soutien aux systèmes éducatifs de l'Afrique, l'UNESCO adoptera une approche globale et holistique recouvrant l'ensemble des domaines thématiques abordés dans la présente stratégie. Cependant, afin d'accélérer le rythme des progrès et de répondre aux besoins urgents et aux préoccupations prioritaires des États membres africains, le soutien de l'UNESCO privilégiera cinq domaines thématiques : les enseignants ; les politiques et la planification au niveau sectoriel ; l'alphabétisme ; le développement de compétences pour le monde du travail ; et l'enseignement supérieur.

Objectif stratégique 1

Développer des systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de qualité

Le paradigme de l'apprentissage tout au long de la vie est conceptualisé et promu par l'UNESCO depuis les années 1970⁹. Il est aujourd'hui de plus en plus reconnu que, comme l'a énoncé le Cadre d'action de Belém de 2009, « l'apprentissage tout au long de la vie [...] est une philosophie, un cadre de pensée et un principe d'organisation » pour l'éducation au 21^e siècle (UIL, 2010), et que l'idée de mettre l'apprentissage au service de l'autonomisation est essentielle. Si l'objectif est que l'éducation apporte une réponse efficace aux problèmes posés par les changements rapides et incessants qui caractérisent le 21^e siècle et son développement, alors l'apprentissage devra avoir lieu tout au long de la vie.

Reconnaissant l'importance et le caractère interdépendant de tous les niveaux d'enseignement et de tous les modes de dispensation, qu'ils soient formels, non formels ou informels, l'UNESCO promeut une approche holistique de l'éducation qui permette à des systèmes éducatifs confrontés à une diversité de besoins d'apprentissage de se développer harmonieusement. Toutefois, afin d'avoir davantage d'impact avec des moyens financiers et humains restreints, l'UNESCO, pour la première moitié de la période couverte par la présente stratégie (soit 2014-2021), accorde la priorité à trois domaines thématiques stratégiques : l'alphabétisme, le développement de compétences pour le monde du travail, et l'enseignement supérieur. De nombreux États membres font part d'un intérêt, et sollicitent le soutien de l'UNESCO dans ces domaines, qui revêtent une importance particulière pour l'apprentissage tout au long de la vie, et dans lesquels l'UNESCO possède un avantage comparatif. Les besoins des jeunes seront au centre de cette action. Les priorités sont établies en tenant compte également des importantes contributions émanant d'autres agences et partenaires, comme la Banque mondiale et l'UNICEF, dans d'autres domaines de l'éducation.

Si la priorité est donnée à ces trois domaines, les problèmes relatifs aux importants défis de l'éducation abordés au Chapitre 1, tels que la nécessité de consolider l'EPPE et de faciliter la transition avec l'enseignement secondaire, seront traités dans le cadre de l'action que mène l'UNESCO dans des domaines tels que les politiques et la planification au niveau sectoriel, l'évaluation des apprentissages et les problèmes relatifs aux enseignants.

⁹ Voir, par exemple, la publication *Apprendre à être* de l'UNESCO, 1972, également appelée Rapport Faure (UNESCO, 1972).

Encadré 4 : L'apprentissage tout au long de la vie

La volonté de faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité pour tous nécessite une approche holistique et sectorielle, dans laquelle l'intégralité du système éducatif soit conçue pour faciliter l'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les domaines de la vie, et pour aider à créer des possibilités d'apprentissage formelles, non formelles et informelles pour les personnes de tous âges. Il faut, pour cela, que les politiques de soutien à l'apprentissage tout au long de la vie reposent sur un large consensus social, et que leur mise en œuvre soit appuyée par des textes législatifs et des mécanismes de coordination. L'UNESCO s'emploiera à faciliter la collaboration entre les divers secteurs et parties prenantes, au sein des États membres et entre eux, pour la mise en œuvre des politiques d'apprentissage tout au long de la vie.

L'apprentissage tout au long de la vie, tel que le conçoit l'UNESCO, contribue aux valeurs de paix, de démocratie, de tolérance, de compréhension interculturelle, d'égalité des genres et de respect de la planète. L'un des facteurs clés pour la réussite des politiques d'apprentissage tout au long de la vie est l'investissement qu'y consacrent les pays. L'UNESCO, en particulier, sensibilisera à la nécessité d'investir davantage pour offrir des possibilités d'apprentissage de qualité aux groupes défavorisés.

Le concept d'apprentissage tout au long de la vie nécessite de changer de paradigme, en délaissant les notions d'enseignement et de formation au profit de la notion d'apprentissage, en délaissant l'instruction qui transmet des connaissances au profit d'un apprentissage tourné vers l'épanouissement personnel, et en délaissant l'acquisition de compétences spécifiques au profit de la découverte au sens large, et de la nécessité de libérer et d'exploiter le potentiel créatif. Cette évolution doit intervenir à tous les niveaux de l'enseignement, et quel que soit le type de dispensation – formel, non formel ou informel. L'UNESCO aidera les États membres à soutenir davantage les personnels administratifs et enseignants dans leur évolution professionnelle, afin de transformer l'enseignement et l'apprentissage.

Une approche coordonnée de l'évaluation est nécessaire pour intégrer correctement les méthodes de l'apprentissage tout au long de la vie dans les politiques et les pratiques, et pour motiver les apprenants, y compris au moyen d'une reconnaissance des résultats d'apprentissage acquis dans des environnements non formels et informels. En plus des systèmes de qualification traditionnels, qui privilégient surtout la prise en compte de l'apprentissage formel, de nombreux États membres ont récemment mis au point ou sont en train de mettre au point des cadres et des dispositifs de qualification nationaux intégrés pour la reconnaissance des résultats de l'apprentissage non formel et informel. L'UNESCO continuera de déployer un soutien technique en faveur de la reconnaissance, de la validation et de la certification de ce type d'acquis.

Des actions de renforcement des capacités auprès des décideurs publics et des chercheurs des États membres peuvent contribuer à faciliter davantage l'élaboration de politiques d'apprentissage tout au long de la vie. L'UNESCO développera des programmes de renforcement des capacités permettant de faire mieux comprendre ce qu'est l'apprentissage tout au long de la vie, par le biais notamment d'un réseau de villes impliquées dans la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie. Elle mènera également des actions de renforcement des capacités pour ce qui est de l'élaboration de politiques factuelles et de la mise en œuvre de programmes d'apprentissage tout au long de la vie accessibles, pertinents et efficaces. Pour que les discours théoriques sur l'apprentissage tout au long de la vie trouvent une traduction concrète, l'une des approches consiste à promouvoir la décentralisation des structures de gouvernance ainsi que l'implication de parties prenantes telles que les employeurs, les travailleurs et la société civile.

L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) joue un rôle clé pour promouvoir les politiques et les pratiques de l'apprentissage tout au long de la vie aux niveaux opérationnels, une attention particulière étant portée à l'éducation et à la formation des adultes, et en particulier à l'alphabétisation, à l'enseignement non formel et aux possibilités d'apprentissage non conventionnel destiné à des groupes marginalisés et défavorisés.

Les principales orientations stratégiques des sept domaines thématiques relevant de cet objectif stratégique sont présentées ci-après.

1. Soutenir la planification, les politiques et les réformes au niveau sectoriel

Pour atteindre les objectifs de développement de l'éducation et contribuer efficacement à l'apprentissage tout au long de la vie, il demeure essentiel d'élaborer des politiques et des plans efficaces. Tout en continuant de porter une attention particulière à la planification sectorielle, l'UNESCO s'attachera de plus en plus à mieux aider les pays à concevoir et orienter leur programme de réformes, grâce à des processus efficaces de décision publique, de mise en œuvre et d'évaluation. Outre des actions de développement des capacités, d'assistance technique et de normalisation, les possibilités d'éducation par les pairs entre États membres seront davantage privilégiées. La priorité sera donnée aux pays qui rencontrent des problèmes de développement particuliers, ou qui se relèvent de conflits armés, de crises politiques ou de catastrophes naturelles. Dans ce type de contextes, l'engagement de l'UNESCO associera des actions de développement des capacités et d'assistance technique en matière de politiques et de planification au niveau sectoriel, et des actions de facilitation du dialogue sectoriel. Concernant les politiques et la planification sectorielle, le programme de l'UNESCO se concentrera sur les trois domaines suivants : l'analyse et l'examen des politiques ; la planification sectorielle ; les politiques et la planification de l'éducation en situations d'urgence et de vulnérabilité.

Au-delà de soutiens sous la forme d'assistance technique et de développement des capacités, les demandes portent de plus en plus sur des actions d'examen des politiques et d'apprentissage politique afin d'identifier des processus de réformes qui ont fait la preuve de leur efficacité pour améliorer la qualité et l'équité de l'éducation. Dans la plupart des pays, les enjeux politiques relatifs à la qualité de l'enseignement, aux résultats d'apprentissage, à l'abandon scolaire, à l'égalité des genres, aux inégalités socio-économiques et à la transition entre l'école et le monde du travail ne sont pas traités convenablement. Il est possible d'améliorer les modes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques en facilitant les échanges entre pays, en dispensant des examens des politiques indépendants et en construisant des systèmes de connaissances au niveau international. Dans la mesure où la résolution des problèmes de gouvernance représente toujours un défi majeur, notamment concernant les dispositifs de financement, il convient de développer les possibilités d'éducation par les pairs entre États membres.

La planification de l'éducation nécessite de procéder à une analyse rigoureuse du contexte et des données afin d'orienter l'établissement des priorités et l'allocation des moyens financiers. Bien qu'il soit admis qu'il est essentiel, pour la planification, le suivi et l'évaluation, que des données existent et qu'elles soient accessibles, de nombreux gouvernements peinent encore à adopter une approche globale en matière d'information sur l'éducation. Par conséquent, l'UNESCO aidera à mettre en place des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation, qui serviront de socle pour élaborer des politiques et des plans avisés, et cette approche intégrera des données sur les acquis scolaires. Au-delà d'être un processus technique, la planification est également un processus social qui repose sur l'engagement et l'appropriation de toutes les parties prenantes. La planification de l'éducation est une nécessité pour répondre aux problèmes financiers et pour définir les priorités d'action, mais également pour aider à combattre la hausse des inégalités dans les sociétés. La planification sera un enjeu clé après 2015, car les préoccupations portent de moins en moins sur l'accès à l'enseignement primaire et de plus en plus sur la transition des

apprenants vers d'autres niveaux et sur l'encadrement des liens entre environnements formels, non formels et informels. C'est pourquoi l'UNESCO continuera d'apporter son soutien à la planification sectorielle, en particulier en faveur des pays qui rencontrent des difficultés en matière d'éducation et d'objectifs de développement et qui ont besoin de renforcer leurs capacités institutionnelles. L'Institut international pour la planification de l'éducation de l'UNESCO (IIPÉ), outre ses divers programmes de formation pour les planificateurs de l'éducation, renforcera son soutien à destination des hauts décideurs publics en leur fournissant des conseils concrets ainsi que des possibilités de réfléchir conjointement et d'échanger avec leurs pairs, dans leur pays comme à l'échelle internationale.

L'UNESCO a été appelée à jouer un rôle plus important, aux côtés d'autres organisations des Nations Unies, dans la riposte aux situations d'urgence et dans la participation à la reconstruction des systèmes éducatifs à la suite de catastrophes naturelles ou de conflits armés. L'UNESCO peut mobiliser la vaste expertise dont elle dispose en matière de prévention des catastrophes, aux niveaux tant sectoriel qu'intersectoriel, et aider à dispenser l'éducation, aussi bien en période de conflit et de catastrophe naturelle que lors des phases ultérieures de rétablissement et de développement. Tout en maintenant sa capacité à prendre part aux dispositifs de coordination de l'aide internationale et aux modalités de la Réforme de l'action humanitaire lors des situations d'urgence, l'UNESCO s'attachera également à intégrer la réduction des risques de catastrophes dans la planification, et à déployer des actions d'assistance technique et de développement des capacités destinées à la reconstruction et au développement des systèmes. L'UNESCO continuera de fournir un soutien technique au programme de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui offre une instruction et des possibilités d'apprentissage à 500 000 enfants palestiniens réfugiés, au cœur de la situation de conflit prolongé qui sévit en Syrie, à Gaza, en Cisjordanie, au Liban et en Jordanie.

2. Promouvoir l'alphabétisation

Les compétences alphabétiques de base, qui consistent à savoir lire, écrire et compter, sont les compétences fondamentales pour que les individus puissent s'acquitter efficacement de leurs tâches dans les sociétés actuelles, où l'accès aux connaissances se fait par l'intermédiaire du texte, et faire des choix de vie informés. L'UNESCO a une approche intégrée et holistique de l'alphabétisme, qui admet que ces compétences s'acquièrent et se renforcent tout au long de la vie dans le cadre de l'apprentissage formel, non formel et informel. L'UNESCO reconnaît qu'il existe un continuum entre les différents niveaux d'alphabétisme, et que le niveau minimal de compétences de base varie en fonction du contexte de vie des individus. Les conceptions de ce qui constitue le seuil minimal d'alphabétisme fonctionnel se modifient au gré des progrès scientifiques et technologiques. Étant donné le rôle déterminant de l'alphabétisme et de la numératie pour augmenter les chances de réussite d'un individu, pour améliorer le bien-être familial et pour contribuer au développement national, le fait que l'alphabétisme ait peu progressé chez les jeunes et les adultes, et notamment chez les femmes, revient à dire qu'il y a eu une quantité considérable d'occasions manquées à tous les niveaux de la société. L'UNESCO a identifié quatre facteurs clés sur lesquels il est nécessaire de travailler pour atteindre l'objectif

de parvenir à un bon niveau d’alphabétisme pour tous. Elle les traitera tous les quatre durant la période couverte par la présente stratégie.

Tout d’abord, l’alphabétisme n’est pas intégré de manière satisfaisante dans les stratégies sectorielles et multisectorielles d’éducation et de développement. L’alphabétisme n’étant pas encore perçu comme un impératif du développement, les gouvernements et les bailleurs de fonds n’y consacrent pas suffisamment d’attention ni de financements. Par conséquent, l’UNESCO renforcera son action de sensibilisation factuelle pour que l’investissement en faveur de l’alphabétisme devienne un enjeu de développement. Elle encouragera le monde de la recherche à analyser l’alphabétisme sous différents aspects et à étudier son impact sur l’éducation et sur les autres programmes de développement.

En deuxième lieu, il est nécessaire d’intensifier les programmes d’alphabétisation de qualité afin de répondre dans ce domaine, de manière globale et innovante, aux besoins d’une diversité de populations. L’UNESCO incitera à impliquer les communautés et les apprenants dans tous les aspects de l’alphabétisation, pour professionnaliser les personnels de l’alphabétisation et leurs responsables, pour produire des supports d’alphabétisation de qualité, pour mettre en place des environnements imprégnés d’alphabétisme, pour élaborer des indicateurs d’alphabétisme et, en particulier, pour utiliser les TIC de façon innovante en vue d’élever le rythme et la qualité des progrès. Les initiatives d’alphabétisation portées par les communautés et impulsées par les pays seront encouragées, de manière à intensifier les programmes d’alphabétisation efficaces, attentifs à la dimension de genre et favorables au développement. L’instauration d’environnements imprégnés d’alphabétisme et d’une culture de l’écrit, en particulier dans les situations de multilinguisme, aidera à créer un monde plus inclusif, plus durable et plus alphabétisé. L’UNESCO plaidera pour que les environnements alphabétisés soient renforcés, grâce notamment à une utilisation innovante des TIC, et soutiendra une multiplicité de dimensions et d’usages de l’alphabétisme. Elle développera les capacités nationales en matière d’examen, d’élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation des politiques et des programmes d’alphabétisation. En tant que pôle de référence sur l’alphabétisme, l’UNESCO rassemblera, propagera, diffusera et partagera les connaissances et les pratiques efficaces, et elle identifiera et expérimentera des approches innovantes.

En troisième lieu, par manque de qualité, les systèmes éducatifs continuent de « diplômé » des apprenants qui n’ont pas acquis des compétences alphabétiques durables, et qui deviennent, par conséquent, des jeunes et des adultes illettrés. L’UNESCO s’associera donc avec d’autres organisations pour renforcer les filières non formelles d’accès à un enseignement général de qualité pour les enfants et les jeunes non scolarisés, et pour aider à mettre en place des systèmes d’équivalence fiables permettant aux apprenants de passer d’un système à un autre.

En quatrième lieu, l’alphabétisation des femmes est un sujet de préoccupation majeur. Les femmes représentent environ 64 % de la population analphabète totale, et cette proportion n’a pas évolué depuis près de deux décennies. L’UNESCO s’efforcera de mobiliser des soutiens pour que la communauté internationale fasse davantage d’efforts afin d’améliorer drastiquement le niveau d’alphabétisme des jeunes et des adultes, une attention particulière étant portée aux filles et aux femmes. Pour ce faire, elle constituera une coalition de partenaires dont l’objectif sera

d'améliorer les niveaux d'alphabétisme dans et en dehors des environnements scolaires formels, et tout au long de la vie des individus.

3. Développer des compétences pour le monde du travail

Les systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) sont soumis à des exigences et des attentes diverses et de plus en plus fortes – ce qui soulève de nombreux problèmes, mais est également riche de possibilités. L'EFTP n'est pas une solution miracle contre les problèmes de développement socio-économique que constituent, par exemple, le chômage des jeunes, la pauvreté, le manque de cohésion sociale ou la nécessité d'améliorer les compétences entrepreneuriales et la compétitivité. Mais l'EFTP peut aider la société à mieux répondre à ce type de questions. L'un des principaux enjeux est d'établir comment l'EFTP peut aider les jeunes à acquérir des compétences leur permettant de réussir leur transition vers le monde du travail et de continuer de se former. Le mode de dispensation de l'EFTP est, pour l'essentiel, mal adapté aux exigences du marché du travail, et, de ce fait, il contribue moins qu'escompté à développer des possibilités de travail décent. De plus, le chômage et le sous-emploi frappent trop souvent de manière disproportionnée les filles et les femmes, les pauvres, les personnes handicapées et les populations rurales. Les compétences professionnelles entraînent un important effet de redistribution et favorisent le recul de la pauvreté. De ce fait, les stratégies visant à faire participer des groupes marginalisés à des programmes d'EFTP pertinents peuvent fortement contribuer à l'équité sociale et à l'inclusion.

Lors de la préparation du Troisième Congrès international sur l'EFTP (14-16 mai 2012, Shanghai, Chine), l'UNESCO a appelé à réinventer ce champ d'action afin qu'il contribue davantage, du point de vue de l'apprentissage tout au long de la vie, à un développement inclusif et durable. Tout en classant l'EFTP parmi les éléments clés de tout système éducatif, l'UNESCO affirme que l'EFTP est étroitement lié au monde du travail. Les implications politiques de cette démarche de réinvention montrent que la solution n'est pas d'intensifier les modèles existants de dispensation de l'EFTP pour y intégrer davantage de jeunes et d'adultes. Il est nécessaire, au contraire, de transformer la manière de concevoir, d'encadrer et de financer l'EFTP. Dans son approche de la transformation en question, qui s'appuiera sur l'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UNESCO en matière d'EFTP (2010-2015), l'UNESCO se concentrera, au cours de cette période de la stratégie, sur trois domaines d'action.

Tout d'abord, il est nécessaire, pour transformer l'EFTP, que des politiques créent les conditions nécessaires pour des approches qui soient à la fois spécifiques et adaptées à un contexte donné. L'UNESCO intensifiera en amont ses actions de conseil politique et de renforcement des capacités visant à concevoir et à mettre en œuvre des politiques d'EFTP de manière efficace, pour faire en sorte que ces dernières respectent les grands partenariats nationaux, qu'elles luttent contre les problèmes de chômage des jeunes, qu'elles mettent en place des approches permettant de piloter la formation et les relations au travail dans l'éducation, et qu'elles définissent des domaines d'action tels que, par exemple, la création d'emplois, les transitions, les politiques pour la jeunesse, l'agriculture, et le développement rural et industriel. L'UNESCO renforcera le

rôle du centre international UNESCO-UNEVOC, qui a vocation à constituer une plateforme majeure de renforcement des capacités.

En deuxième lieu, afin de rendre les politiques d'EFTP aussi pertinentes que possible pour parvenir à un développement inclusif et durable, l'UNESCO aidera à cartographier plus précisément les compétences ainsi que les programmes de développement des compétences. En partenariat avec d'autres organisations internationales telles que l'OIT, l'OCDE, la Banque mondiale et la Fondation européenne pour la formation, l'UNESCO a commencé à élaborer un cadre et un ensemble d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès de l'EFTP aux niveaux national, régional et mondial. Elle s'emploiera en particulier, avec ses partenaires, à mettre au point des cadres statistiques transnationaux et des plateformes de données en faveur du suivi régional et mondial de l'EFTP et du développement de compétences. De plus, elle révisera sa Recommandation concernant l'enseignement technique et professionnel de 2001, et élaborera des directives connexes concernant sa mise en œuvre. Tout cela permettra aux États membres de disposer d'une référence internationale et de davantage de données factuelles pour étayer leurs politiques et leurs programmes d'EFTP, et pour suivre l'impact obtenu concernant certains résultats clés, notamment leur réactivité face aux formes actuelles et émergentes des exigences du marché de l'emploi, de l'employabilité, de la productivité, de l'égalité des genres et de l'apprentissage tout au long de la vie. En lien étroit avec ces différents aspects émerge l'intérêt de reconnaître les qualifications et de réformer les systèmes de qualification pour mieux se concentrer sur les résultats d'apprentissage et améliorer les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Sur ce plan, l'UNESCO instituera une équipe spéciale internationale chargée d'élaborer des directives internationales sur l'assurance qualité afin que la reconnaissance des qualifications se fonde sur les résultats d'apprentissage. Elle s'emploiera également à définir des politiques permettant de mettre en place des filières d'apprentissage et d'identifier des niveaux de référence mondiaux afin de faciliter la comparaison et la reconnaissance internationales des qualifications de l'EFTP.

En troisième lieu, l'UNESCO renforcera ses partenariats internationaux en ce sens, en s'appuyant sur un Réseau UNESCO-UNEVOC redynamisé et, le cas échéant, sur les Chaires UNESCO. Elle collectera et diffusera des données factuelles sur les multiples et diverses approches politiques qui existent en matière de transformation et de développement de l'EFTP, et utilisera son pouvoir de mobilisation pour promouvoir la production et le partage de connaissances, et pour mener une campagne de sensibilisation régionale et mondiale en faveur de l'EFTP.

4. Soutenir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur

Dans de nombreux pays en développement, les progrès accomplis sur la voie de l'EPT renforcent la pression qui pèse sur l'enseignement supérieur. L'amélioration des taux d'achèvement de l'enseignement secondaire – associée au besoin de disposer de compétences et de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie – a amplifié le phénomène, et de ce fait la demande d'accéder à diverses formes de l'enseignement supérieur a considérablement augmenté. Le nombre de personnes scolarisées dans l'enseignement supérieur dans le monde était de 97 millions en 2000, de 178 millions en 2010 (UIS, 2012) et devrait atteindre, selon les

prévisions, 263 millions en 2025 (Daniel, 2009, citant les prévisions du British Council et d'IDP Australia). Dans ce contexte, la priorité est de trouver des solutions abordables et équitables pour élargir l'accès à l'enseignement supérieur. La diversification du secteur de l'enseignement supérieur est généralement un des éléments de la réponse apportée à cette demande.

L'UNESCO se concentrera sur trois domaines clés durant cette période : l'enseignement supérieur libre et à distance ; l'internationalisation de l'enseignement supérieur ; et la gouvernance des systèmes et des établissements de l'enseignement supérieur, notamment en matière d'assurance qualité et de reconnaissance des qualifications. Ces domaines reflètent les besoins et les enjeux qui se font jour dans l'enseignement supérieur et dans le programme politique correspondant.

Les technologies transforment de plus en plus les manières de dispenser et de fréquenter l'enseignement supérieur. L'enseignement à distance est devenu un choix répandu. Le développement des TIC et l'essor de l'accès aux services à large bande a ouvert de nouvelles perspectives pour l'enseignement libre et l'apprentissage en ligne. Dans un nombre croissant de pays, les universités libres sont des acteurs reconnus de la scène de l'enseignement supérieur. De nouveaux modèles tels que, par exemple, les cours en ligne ouverts multi-apprenants (MOOC), transforment les modalités de fréquentation de l'enseignement supérieur, en ouvrant notamment de nouvelles voies d'accès aux étudiants internationaux. Attentive à ces évolutions, l'UNESCO rendra compte des innovations en cours dans le domaine de l'enseignement libre et de l'apprentissage à distance, notamment pour ce qui est de l'utilisation des REL, et elle analysera les implications de ces innovations concernant, en particulier, le développement des systèmes et la qualité et l'équité de l'éducation. Elle délivrera des conseils politiques aux États membres, en formulant des directives politiques institutionnelles, nationales et régionales, et en les aiguillant pour les aider à élargir l'accès à un enseignement supérieur de qualité grâce à divers modes de dispensation, en particulier grâce aux solutions fondées sur les technologies, et elle soutiendra les initiatives de renforcement des capacités.

L'internationalisation de l'enseignement supérieur est une tendance majeure à travers le monde. Étant donné qu'il devient plus simple de se déplacer à l'international, les flux d'étudiants se rendant à l'étranger en quête de titres universitaires et de possibilités de s'instruire augmentent eux aussi. Sur le plan normatif, le processus de révision des six conventions régionales de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur sert de cadre pour faciliter les déplacements des étudiants d'un pays à un autre. L'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) continuera d'aider à consolider et à mettre à niveau la convention régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes. Par ailleurs, l'UNESCO étudiera la possibilité d'élaborer une convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur, qui viendrait en complément des conventions régionales existantes et qui faciliterait encore davantage la mobilité étudiante et professionnelle. En outre, l'UNESCO encouragera le programme des Chaires UNITWIN/UNESCO à renforcer la coopération internationale entre les universités, et à renforcer le soutien à la coopération Nord-Sud et triangulaire dans l'enseignement supérieur. Le recentrage et la rationalisation de ce programme aidera également à établir de meilleures synergies entre les activités que mène l'UNESCO dans tous ses champs de compétence et la communauté universitaire au niveau international.

Dans une volonté de répondre à l'évolution rapide de l'environnement actuel, les gouvernements mènent de profondes réformes pour adapter la gouvernance des universités et pour rendre celles-ci plus rentables, plus réactives et plus ouvertes aux exigences socio-économiques, tout en maintenant l'excellence universitaire. De ce point de vue, l'autonomie et l'assurance qualité apparaissent comme deux aspects majeurs de l'action politique.

Les problèmes de qualité ont trait aux technologies, à l'infrastructure, à la pertinence des programmes universitaires par rapport aux besoins du marché de l'emploi et à la qualité du personnel enseignant. Les travaux antérieurs de l'UNESCO dans ce domaine ont permis de constater l'importance des réseaux régionaux pour diffuser les bonnes pratiques, sensibiliser davantage aux normes de qualité et améliorer les systèmes de certification. La mise en place de dispositifs de contrôle qualité systématiques, transparents et efficaces est une étape importante pour faire en sorte que les élèves reçoivent une bonne éducation ou, du moins, qu'ils aient accès à des informations adaptées pour se choisir un institut de formation. Ce contexte servira d'orientation au programme Enseignement supérieur de l'UNESCO. Par une démarche combinant partage des connaissances, conseils politiques, coopération technique et renforcement des capacités, l'UNESCO aidera les établissements de l'enseignement supérieur à faire face aux défis du 21^e siècle, et à apporter leur contribution à la société, en termes de qualité et d'équité.

5. Répondre aux problèmes relatifs aux enseignants et améliorer la qualité de l'enseignement

Les enseignants – ainsi que les politiques nationales encadrant la profession enseignante – sont essentiels pour dispenser une éducation de qualité, puisqu'ils sont les vecteurs clés de l'apprentissage. Ils forment souvent la plus grande part de la fonction publique et représentent, par conséquent, le premier poste de dépenses. Pourtant, il est souvent difficile pour les systèmes éducatifs d'accorder l'attention qu'ils méritent aux facteurs qui affectent l'efficacité des enseignants et que sont, par exemple, les politiques de formation, de recrutement, d'affectation, d'encadrement, d'évaluation et d'évolution professionnelle. Les enseignants souffrent souvent d'un statut professionnel dévalorisé, de bas salaires et de mauvaises conditions de travail. De nombreux pays sont confrontés à une grave pénurie d'enseignants qualifiés. Il sera particulièrement difficile de déployer les enseignants dont il y aurait besoin pour étendre rapidement la couverture de l'EPPE et de l'enseignement post-primaire. En outre, l'importance du rôle des enseignants dans l'enseignement non-formel a eu tendance à être négligée. En réponse à ces difficultés, l'UNESCO a récemment élaboré une stratégie pour les enseignants, qui comporte trois priorités. L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) jouera un rôle central dans la région Afrique, en particulier pour ce qui est de renforcer les capacités des instituts de formation des enseignants dans le domaine de l'encadrement et de l'assurance qualité, mais également de réaliser des recherches collectives et de conduire le dialogue politique.

La première priorité est de lutter contre le problème des pénuries d'enseignants, en renforçant les capacités institutionnelles nationales de manière à améliorer l'offre d'enseignants qualifiés dans le pays. Cela nécessite de donner la priorité aux instituts de formation des enseignants

ainsi qu'au développement des capacités nationales permettant d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques. L'UNESCO a mis au point un programme destiné à développer les capacités des instituts de formation grâce, en particulier, à des solutions technologiques. Elle encouragera également l'examen des stratégies de formation continue et d'évolution professionnelle, et diffusera des recommandations. Et elle fournira une assistance technique afin de renforcer davantage les capacités nationales permettant d'évaluer les besoins de l'enseignement, d'élaborer des politiques factuelles concernant les enseignants et de contribuer au suivi des initiatives afférentes et de leur impact sur l'apprentissage des élèves.

La deuxième priorité est de contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement. Certains États membres ont besoin d'un soutien particulier concernant les qualifications professionnelles du personnel enseignant ou para-enseignant contractuel ou communautaire, principalement dans l'enseignement primaire. Il est nécessaire, en outre, de renforcer les dispositifs qui peuvent aider à relever le niveau de qualité parmi les enseignants en activité, grâce à un recours intensif aux solutions technologiques. L'UNESCO favorisera à cette fin des programmes de formation continue et d'évolution professionnelle destinés aux enseignants et aux formateurs d'enseignants, en utilisant notamment un panachage de stratégies et de méthodes de formation. Elle contribuera à faire l'analyse des meilleures pratiques, et elle aidera à expérimenter des projets associant évaluation professionnelle et aide au perfectionnement professionnel, mais également à intensifier des initiatives réussies dans ce domaine. L'UNESCO reconnaît, en outre, que des thématiques transversales telles que l'éducation en vue du développement durable, l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'éducation à la santé nécessitent que les enseignants s'adaptent à de nouveaux modes d'enseignement centrés sur l'apprenant. Par conséquent, l'UNESCO aide les ministères de l'Éducation à rechercher des innovations et des points d'entrée dans les programmes scolaires permettant d'employer des pédagogies, des formations et des réformes systémiques novatrices, de manière à donner aux enseignants les moyens d'utiliser dans leurs classes des méthodes interactives et favorisant l'acquisition de compétences.

Afin d'approfondir son action sur la question de la qualité, l'UNESCO s'emploiera à renforcer l'encadrement et la supervision des établissements scolaires. Les chefs d'établissement scolaire ont longtemps été considérés comme de simples dirigeants institutionnels ou administratifs. Il est pourtant de plus en plus unanimement admis, sur la base de constats empiriques, que des chefs d'établissement qualifiés peuvent améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en formant périodiquement les enseignants. L'UNESCO aidera à identifier les aspects qui confèrent à l'encadrement des établissements scolaires un rôle fondamental dans la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, et elle soutiendra les États membres, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, dans leurs efforts pour élaborer des politiques et des programmes en faveur de l'encadrement des établissements scolaires.

La troisième priorité sera d'apporter des éléments de comparaison afin d'éclairer le débat mondial sur l'enseignement. L'UNESCO continuera d'exercer son rôle de pôle de référence et rendra compte des progrès accomplis concernant les enseignants et l'enseignement dans le monde. L'un des moyens les plus efficaces de revaloriser la profession enseignante et de la rendre plus attractive au sein de la société est de montrer les efforts que font les États membres pour soutenir les enseignants dans leur détermination à offrir une scolarité de qualité. L'UNESCO,

avec l'OIT, continuera d'assurer le suivi des instruments normatifs internationaux relatifs au statut des enseignants, et d'encourager leur utilisation, pour qu'ils servent également à orienter le dialogue social consacré à cette profession. En partenariat avec les parties prenantes, elle aidera, par ailleurs, à élaborer des normes d'enseignement et des directives pour leur mise en œuvre.

6. Améliorer les processus et les résultats d'apprentissage

Comme l'ont récemment montré les statistiques sur l'alphabétisme et les grandes évaluations internationales sur les acquis scolaires, de nombreux apprenants dans le monde ne maîtrisent pas les connaissances et les compétences désirées¹⁰. Face aux préoccupations grandissantes suscitées par la qualité de l'apprentissage, la volonté d'assurer un suivi et une évaluation plus efficaces des processus d'apprentissage et de leurs résultats s'est accrue. Les données issues de la recherche et de la pratique révèlent également que la seule présence de possibilités de s'instruire n'est pas suffisante pour garantir que les apprenants maîtrisent les connaissances et les compétences désirées. De fait, un trop grand nombre d'enfants et de jeunes qui fréquentent le système scolaire demeurent exclus de l'apprentissage, et ne reçoivent pas les bénéfices escomptés d'une éducation de qualité. Il a cependant été difficile de parvenir à un consensus international sur ce que sont les connaissances et les compétences désirées que les apprenants devraient atteindre aux divers stades du processus d'apprentissage, et sur la manière possible de mesurer les acquis – en particulier pour ce qui est des compétences qui ne relèvent pas du champ traditionnel de l'apprentissage académique formel.

Afin de faire progresser les débats mondiaux sur l'apprentissage, l'UNESCO renforcera son rôle de chef de file politique et technique concernant les moyens d'améliorer les processus et les résultats d'apprentissage, en renforçant son action dans trois domaines connexes qui sont essentiels pour atteindre cet objectif : le programme scolaire, la pédagogie et l'évaluation des résultats d'apprentissage. La priorité sera de veiller à ce qu'il existe une cohérence et des synergies entre ces domaines. L'UNESCO s'efforcera, par les actions ci-après, d'influencer le discours et l'action politiques consacrés à l'éducation, en vue d'aller vers des sociétés d'apprentissage plus justes, plus inclusives et plus équitables.

En premier lieu, l'UNESCO favorisera, en matière de processus d'apprentissage, des approches conduisant à développer le plein potentiel et les capacités des individus, et veillant à ce que les différences de besoins, d'aptitudes, d'attentes et de styles d'apprentissage des apprenants soient respectées. La mise en œuvre d'approches inclusives de l'apprentissage implique de procéder à un examen critique des mentalités, des cultures, des pratiques et des processus d'enseignement et d'apprentissage (pédagogie). Elle nécessite de transformer les systèmes éducatifs au sens large, et notamment la manière dont les établissements scolaires et les autres environnements d'apprentissage adaptent les pratiques d'apprentissage et d'enseignement afin de s'adresser à tous les apprenants en tenant compte de leur diversité. L'UNESCO continuera de servir de pôle de connaissances mondial sur les réflexions et les pratiques innovantes les

¹⁰ L'UNESCO (2012d) estime que 250 millions d'enfants ne savent pas lire, écrire ou compter correctement, même au terme d'au moins quatre ans de scolarité.

plus récentes en matière d'apprentissage et d'enseignement inclusifs, d'aider à transposer les principes d'inclusion et d'équité dans les pratiques d'enseignement, et de fournir une assistance technique pour améliorer les contenus et les processus d'apprentissage.

En deuxième lieu, l'UNESCO encouragera et aidera à élaborer des programmes scolaires complets et inclusifs tournés vers la réalisation des objectifs d'apprentissage. Tout en étant définis en fonction du socle de base des connaissances et compétences fondamentales, les programmes scolaires devraient être conçus pour offrir des possibilités d'améliorer ces compétences fondamentales et ces résultats d'apprentissage escomptés, et pour orienter les enseignants quant à la manière de faciliter le processus d'apprentissage (la pédagogie). Les efforts destinés à améliorer l'apprentissage doivent d'abord consister à énoncer ce qui doit être appris et pourquoi, et à définir les résultats d'apprentissage désirés, en suivant les orientations d'une vision nationale. L'UNESCO est bien positionnée pour conseiller les pays sur les approches qui sont absolument nécessaires, en matière de programmes scolaires fondés sur les droits humains, pour faire en sorte que les processus et les résultats d'apprentissage soient inclusifs et pertinents. Le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) continuera de fournir un soutien technique et des conseils politiques aux pays en matière d'élaboration de programmes scolaires, dans le cadre d'un processus élargi de mise en débat, d'examen et de réforme des politiques éducatives.

En troisième lieu, l'UNESCO dispensera plus largement ses conseils politiques et son soutien technique aux pays afin de promouvoir une approche holistique de l'évaluation des résultats d'apprentissage. Cela nécessitera de développer et de consolider un ensemble d'aptitudes – qui vont des compétences fondamentales aux compétences complexes – et de connaissances dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. L'UNESCO servira de plateforme à une consultation de grande ampleur avec diverses parties prenantes, afin de définir des groupes d'aptitudes de base par niveaux et/ou par domaines, en commençant par les compétences alphabétiques de base et en allant de l'EPPE à l'éducation de la jeunesse. L'UNESCO préconisera de s'éloigner de l'évaluation souvent étroite des compétences cognitives et des connaissances théoriques traditionnelles. Elle apportera également une réponse à la préoccupation de plus en plus affirmée de procéder à des évaluations justes et pertinentes portant sur des aspects aussi bien cognitifs que non cognitifs de l'apprentissage, tels que la créativité, la réflexion critique, la persévérance, l'adaptabilité et la citoyenneté mondiale. La première étape consistera à mettre au point un système intégré d'évaluation formative afin d'améliorer l'évaluation de l'apprentissage et l'évaluation sommative et, ainsi, d'établir des critères de référence pour l'apprentissage.

Le Siège de l'UNESCO, les Instituts de catégorie 1 spécialisés dans l'éducation et l'ISU seront des acteurs importants, et, le cas échéant, les chefs de file de l'élaboration de cibles et d'indicateurs pour le programme de l'éducation pour l'après 2015, mais également des importantes initiatives mondiales qui visent à définir et à évaluer les résultats d'apprentissage afin de se rapprocher d'un consensus mondial sur le référentiel d'aptitudes de base et sur le suivi de la qualité de l'éducation. L'UNESCO renforcera sa collaboration avec de grandes organisations partenaires telles que l'OCDE et l'Association internationale pour l'évaluation du rendement

scolaire, qui conduisent des évaluations internationales de premier plan¹¹. Tout en continuant de développer ses travaux sur les évaluations systémiques, grâce à l'action approfondie qu'elle mène au niveau régional¹², elle développera les capacités locales d'évaluation de l'éducation et fournira des données sur les acquis scolaires afin de contribuer au processus de décision publique. En assumant davantage un rôle de chef de file dans la coordination des études régionales et mondiales et des évaluations extensives de l'apprentissage, et en offrant la possibilité de comparer les données des différentes évaluations, l'UNESCO démontrera plus encore l'importance de mener des évaluations méthodiques, d'engranger des données et de développer une base de connaissances et d'informations sur les aptitudes désirées.

7. Développer les possibilités d'apprentissage et la qualité de l'enseignement grâce aux TIC

La connectivité a pris une importance croissante dans tous les aspects de la vie sociale et individuelle, et les technologies mobiles jouent un rôle grandissant dans ce phénomène. Alors que les établissements scolaires étaient auparavant le seul lieu où les élèves pouvaient avoir accès aux TIC, aujourd'hui, dans de plus en plus de pays, les équipements mobiles et l'accès domestique à l'internet ont contribué à permettre aux jeunes de devenir des utilisateurs massifs des TIC. Dans la plupart des systèmes éducatifs, il est nécessaire de mieux exploiter cet état de fait et le potentiel qu'il présente en termes d'apprentissage, en s'intéressant aux nombreux usages innovants par lesquels les apprenants tirent parti des TIC pour communiquer, apprendre et partager des connaissances.

L'UNESCO est déterminée à promouvoir l'adoption des TIC au sein de solutions éducatives qui aideront à faire circuler les connaissances, à rendre l'apprentissage plus efficace et à développer des services éducatifs plus performants, ainsi qu'à repenser les processus d'enseignement et d'apprentissage. L'Organisation est convaincue que les solutions fondées sur les TIC, dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche pédagogique, peuvent grandement contribuer à l'éducation de base de groupes difficilement atteignables et marginalisés, en améliorant l'accessibilité et la qualité, en réduisant les inégalités (en particulier en faveur des filles et des femmes) et en favorisant la production, le partage et l'adaptation de ressources éducatives de qualité. Afin de soutenir l'utilisation efficace des TIC dans l'éducation, l'UNESCO accordera la priorité à quatre aspects.

Tout d'abord, l'UNESCO aidera les États membres à mettre en place des stratégies d'apprentissage fondées sur les TIC afin d'améliorer les résultats d'apprentissage et de contribuer à atteindre les cibles du programme pour l'après 2015. Pour cela, l'UNESCO continuera d'exercer un rôle actif dans les débats et les recherches qui sont consacrés, à travers le monde, aux tendances émergentes de l'apprentissage assisté par les TIC. Afin de faciliter les comparaisons et l'éducation par les pairs entre les États membres, l'UNESCO continuera d'accueillir des forums mondiaux et

11 Ces évaluations sont par exemple le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, les Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences et le Programme international de recherche en lecture scolaire.

12 Avec, par exemple, le Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation et le Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation.

régionaux sur les politiques menées en matière de TIC et d'animer des discussions de politique, dans l'objectif de faire se rencontrer les professionnels de l'information et des technologies ainsi que les responsables politiques de l'éducation et les pédagogues pour qu'ils débattent ensemble de l'avenir de l'apprentissage. L'UNESCO approfondira également sa contribution à l'élaboration d'indicateurs sur les TIC dans l'éducation.

En deuxième lieu, l'UNESCO continuera d'élaborer des cadres normatifs sur les TIC dans l'éducation et de renforcer les capacités nationales et institutionnelles de planification et de mise en œuvre des politiques afférentes. En partenariat avec d'autres parties prenantes, l'UNESCO continuera d'élaborer et de diffuser des outils politiques, le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT), et d'intensifier ses programmes de renforcement des capacités.

En troisième lieu, l'UNESCO renforcera les accords d'apprentissage mobile afin d'aiguiller l'élaboration et le déploiement de solutions d'apprentissage mobile tournées vers la réalisation des objectifs stratégiques pour ce qui est, notamment, de développer l'alphabétisme (en particulier pour les femmes et les filles), de soutenir l'évolution professionnelle des enseignants, d'améliorer le renforcement personnalisé des compétences et de rehausser le niveau de l'encadrement dans l'éducation, en particulier dans les situations d'après conflit et d'après catastrophe. Les technologies mobiles posent, par ailleurs, des problèmes de sécurité et de sûreté pour les enfants et les jeunes. L'UNESCO soutiendra les innovations technologiques et les stratégies institutionnelles permettant de protéger les apprenants, en particulier les plus jeunes, ainsi que les femmes et les filles.

En quatrième lieu, l'UNESCO renforcera son action de sensibilisation aux REL dans le monde, et aidera à instaurer des environnements politiques favorables. L'UNESCO a joué un rôle clé pour promouvoir le mouvement des REL, à l'occasion, par exemple, de la Déclaration de Paris sur les REL (UNESCO, 2012a). Il en résulte que de plus en plus de politiques nationales et institutionnelles aident à adopter les REL pour transformer les modes d'élaboration et d'accès des supports d'apprentissage. Parmi les autres tendances qui se font jour, l'initiative pour des manuels scolaires libres fait baisser les coûts de fabrication et de diffusion des manuels scolaires et favorise l'apprentissage en profondeur. L'UNESCO a l'objectif d'aider l'ensemble des États membres à faire en sorte que les supports d'apprentissage élaborés sur fonds publics soient disponibles sous licence libre. Par conséquent, elle analysera les politiques et les initiatives efficaces en matière de REL, afin d'éclairer les décideurs sur ce qu'ont été les facteurs de réussite des expériences fructueuses et d'aider les gouvernements à intégrer des politiques de REL dans les stratégies sectorielles de développement de l'éducation.

L'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (UNESCO-ITIE) contribuera à mettre en œuvre des actions consacrées au développement des TIC dans l'éducation, en privilégiant en particulier le soutien politique, l'adaptation de l'ICT-CFT et la promotion des REL.

Objectif stratégique 2

Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables

La volonté de construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes est au cœur du mandat de l'UNESCO. Au cours des huit années à venir, l'UNESCO intensifiera considérablement ses actions destinées à soutenir les États membres pour la mise en place de systèmes éducatifs efficaces qui aident les apprenants à acquérir les connaissances, les compétences, les valeurs, les attitudes et les comportements qui s'imposent pour instaurer des sociétés plus pacifiques, plus inclusives, plus équitables et plus durables. L'éducation peut donner aux enfants, aux jeunes et aux adultes les moyens d'agir aux niveaux local, national et mondial, et de coopérer pour répondre aux défis actuels ou qui se font jour dans un monde de plus en plus interconnecté. Cette dimension de l'éducation est fondamentale, et pourtant les systèmes éducatifs la relèguent souvent au rang de priorité secondaire en privilégiant davantage les aspects cognitifs de l'apprentissage. L'UNESCO, forte de son mandat intersectoriel qui combine l'éducation, les sciences sociales et naturelles, la culture et la communication, est idéalement placée pour promouvoir l'idée qu' « apprendre à vivre ensemble » est un pilier majeur de tout système éducatif. Son action en ce sens se concentrera sur trois domaines thématiques : l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éducation en vue du développement durable et l'éducation à la santé. Ces trois domaines concernent les attitudes et les dispositions naturelles qui influent sur le comportement.

1. Renforcer l'éducation à la citoyenneté mondiale

L'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) suscite un intérêt grandissant, car elle représente un cadre conceptuel qui traduit la manière dont l'éducation peut développer les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes dont les apprenants ont besoin pour garantir des sociétés plus justes, plus pacifiques, plus tolérantes et plus inclusives. L'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI) du Secrétaire général des Nations Unies, lancée en 2012, a grandement contribué à sensibiliser à l'ECM, en reconnaissant que l'éducation est un moyen de « favoriser la citoyenneté mondiale » et en en faisant l'un de ses trois domaines prioritaires. L'ECM possède une approche pluridimensionnelle qui repose sur des concepts et des méthodes qui s'appliquent déjà dans d'autres domaines, notamment l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation à la paix, l'éducation en vue du développement durable et l'éducation pour la compréhension internationale. Sa mise en œuvre prend des formes différentes en fonction des contextes, des régions et des communautés. Tout en s'appuyant sur les pratiques existantes, l'ECM fait progresser le programme de l'éducation, en regroupant l'ensemble de ces éléments et en mettant l'accent sur ce qui les relie entre eux. L'action de l'UNESCO en faveur de l'ECM sera considérablement étoffée durant la période couverte par la présente stratégie, avec l'objectif d'intégrer davantage l'ECM dans les politiques et les programmes éducatifs, dans les pratiques d'enseignement, et dans les supports et l'environnement d'apprentissage.

L'UNESCO s'emploiera à clarifier les fondements conceptuels de l'ECM, de manière à mieux cerner ses contours et ses implications pour l'apprentissage. Sur la base de deux événements importants organisés par l'UNESCO en 2013, l'Organisation s'efforcera de définir les paramètres de l'ECM ainsi que les facteurs favorables pour la promouvoir et la mettre en œuvre. Ces travaux se concentreront sur trois domaines :

Tout d'abord, l'UNESCO favorisera le dialogue politique sur l'ECM en organisant des manifestations politiques majeures rassemblant des experts de l'ECM et d'autres parties prenantes de l'éducation issues du monde entier. Elle fournira également des conseils politiques aux États membres, notamment à la lumière des débats sur le programme de l'éducation pour l'après 2015.

En deuxième lieu, l'UNESCO intensifiera son soutien aux États membres pour généraliser l'ECM dans les systèmes éducatifs à l'aide d'un soutien et d'orientations techniques. Par exemple, elle définira les concepts clés de l'ECM et élaborera des contenus d'apprentissage en faveur de l'ECM ; elle aidera à promouvoir des pédagogies novatrices, participatives et centrées sur l'apprenant, qui favorisent l'acquisition des compétences de base, telles que la résolution de problèmes et la réflexion critique ; et, eu égard à leur rôle central dans la promotion de l'ECM, elle favorisera l'évolution professionnelle des enseignants et des éducateurs. Compte tenu des difficultés que pose le suivi de cet important sujet, l'UNESCO renforcera également son rôle dans le suivi et l'évaluation de l'ECM, et elle s'emploiera, avec ses partenaires, à soutenir le développement d'un cadre d'évaluation et d'indicateurs adaptés pour le programme de l'éducation pour l'après 2015.

En troisième lieu, en sa qualité de pôle de référence, l'UNESCO favorisera l'ECM par le biais de plateformes et de supports imprimés et en ligne ; elle aidera à créer des réseaux et une communauté de pratiques entre les différentes régions ; et elle développera des partenariats

innovants afin de mettre en commun les expériences et les moyens relatifs à l'ECM, et de faire progresser ce programme. Elle identifiera et partagera les bonnes pratiques, en matière d'approches des programmes scolaires et de la pédagogie, par exemple, et conduira des recherches sur les pratiques actuelles d'enseignement et d'apprentissage. Dans ce cadre, l'UNESCO continuera d'aider à développer les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes relevant de l'ECM, de l'éducation en vue du développement durable et des autres grandes priorités de l'UNESCO par le biais du Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU). Elle mettra en œuvre la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'action qui ont été élaborés en 2013 à l'occasion du 60^e anniversaire du réSEAU.

Les capacités de l'Organisation en matière d'ECM, en particulier pour ce qui est de promouvoir la paix et la compréhension mutuelle grâce à l'éducation, seront étoffées dans le cadre d'une collaboration avec l'Institut de catégorie 1 de l'UNESCO qui vient d'être créé à New Delhi (Inde), l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), et avec un centre de catégorie 2, le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU) de Séoul, en République de Corée.

2. Consolider l'éducation en vue du développement durable

Par son action dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable (EDD), l'UNESCO a pour objectif de réorienter l'éducation de manière à ce qu'elle donne à chacun la possibilité d'acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs requises pour contribuer à un développement durable. Cela nécessite de modifier substantiellement ce qui est enseigné et la manière de l'enseigner. L'EDD conduit à intégrer dans le programme scolaire des enjeux majeurs tels que le changement climatique, la biodiversité, la réduction des risques de catastrophes ainsi que la consommation et la production durables, qui prendront une importance grandissante dans le programme de développement durable pour l'après 2015. Elle promeut une citoyenneté mondiale responsable, ainsi que les innovations indispensables à la transition vers des sociétés plus vertes. Elle aide à développer l'aptitude à la réflexion critique, à imaginer des scénarios d'avenir, à prendre part aux processus de décision, à travailler en collaboration pour répondre aux défis actuels et à venir de manière transdisciplinaire, à réfléchir à son propre comportement et à le modifier, et à comprendre les implications de ses actions pour les autres. Elle conduit également à mobiliser l'éducation et l'apprentissage au service du développement durable dans d'autres secteurs que l'éducation.

Le cadre général des actions de l'UNESCO en matière d'EDD a été établi par la Décennie des Nations Unies pour l'EDD (2005-2014), dont l'UNESCO est l'organisation chef de file, et par son complément, le Programme d'action global pour l'EDD, qui devrait être lancé lors de la Conférence mondiale sur l'EDD (novembre 2014, Aichi-Nagoya, Japon). Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), *L'Avenir que nous voulons*, les États membres se sont engagés à « promouvoir l'éducation au service du développement durable et à intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable ». Afin de susciter une mobilisation stratégique et d'impliquer les parties prenantes, la première phase du Programme d'action global

(2014-2019) se concentrera sur cinq domaines prioritaires, qui constituent les principaux points d'appui pour faire progresser le programme de l'EDD : le soutien politique, les approches à l'échelle institutionnelle, les éducateurs, les jeunes et les communautés locales.

L'UNESCO aidera à intégrer plus encore l'EDD dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage, et à renforcer l'éducation et l'apprentissage dans tous les ordres du jour, les programmes et les actions destinés à promouvoir le développement durable. Les principaux groupes cibles stratégiques de ces actions sont les décideurs et les enseignants, et en particulier les formateurs d'enseignants, même si l'UNESCO reconnaît que les bénéficiaires finaux de l'EDD sont les jeunes. L'Organisation se concentrera, en particulier, sur les deux domaines ci-après :

Développer son rôle de chef de file de l'EDD dans le monde et son action de sensibilisation à l'EDD aux niveaux mondial, régional et national. Elle fera la promotion de l'EDD, puisqu'il s'agit d'un élément clé de tous les efforts en vue d'un développement durable et d'une éducation de qualité. Cela implique notamment de faire en sorte que l'EDD soit pleinement intégrée dans un programme pour l'après 2015 cohérent – qu'il s'agisse du programme de l'éducation, de celui du développement ou, plus généralement, du programme de développement durable et des futurs objectifs possibles de développement durable. Les actions de sensibilisation à l'EDD, que l'UNESCO mènera en tant que chef de file mondial, mais aussi dans le cadre des principaux réseaux et partenariats, nécessitent également de renforcer la base factuelle concernant la capacité de l'EDD à transformer l'éducation et à accélérer les progrès vers le développement durable. L'UNESCO communiquera les données factuelles clés de manière accessible, et elle effectuera un travail systématique de suivi et de remise de rapport sur les progrès des États membres et des autres parties prenantes concernant la mise en œuvre de l'EDD.

Fournir davantage de conseils politiques et d'assistance technique aux États membres en vue d'intégrer l'EDD dans les politiques, les plans et les programmes scolaires de l'éducation. Cela consiste à dispenser des examens de politiques ciblés, à renforcer les capacités et à recueillir et diffuser les bonnes pratiques. La promotion d'approches de l'EDD à l'échelle institutionnelle, dans lesquelles la réorientation des programmes scolaires en vue du développement durable et au profit de méthodes d'apprentissage participatives s'accompagne de la création d'un environnement scolaire durable (« vert ») et d'une implication de la communauté, constitue, de ce point de vue, un domaine particulièrement pertinent. En outre, les approches éducatives qui responsabilisent l'apprenant, comme l'apprentissage fondé sur les TIC, méritent d'être considérées de plus près pour leur capacité potentielle à développer les compétences holistiques relevant de l'EDD.

3. Promouvoir la santé par l'éducation

L'éducation et la santé sont à la fois des facteurs et des conséquences d'une politique de développement inclusive, durable et fondée sur les droits humains. L'éducation améliore l'état général de santé et de bien-être des apprenants, des enseignants et des communautés, notamment dans les domaines du VIH et de la santé sexuelle et reproductive. Dans le même temps, des apprenants en bonne santé apprennent mieux. Telle est la raison pour laquelle l'UNESCO est associée à d'autres organisations des Nations Unies et à des organisations de la société civile dans le cadre du partenariat « Concentrer les ressources sur une santé scolaire efficace ».

L'UNESCO renforcera son soutien aux États membres pour les aider à dispenser une éducation à la santé (notamment une éducation au VIH et une éducation sexuelle complète de qualité) qui contribue à des modes de vie sains et à l'égalité des genres, grâce à la présence d'environnements d'apprentissage sûrs et équitables favorisant le bien-être global, l'éducation de qualité et les résultats d'apprentissage au profit de tous.

Les pays les plus touchés par l'épidémie de VIH demeurent prioritaires, en particulier en Afrique. L'UNESCO intensifiera ses efforts en Afrique et continuera d'avoir recours aux partenariats et aux collaborations existant actuellement au sein de la famille des Nations Unies et avec la société civile, conformément à la Priorité Afrique. Prenant note des progrès remarquables qui ont été accomplis dans la riposte mondiale au SIDA mais reconnaissant que l'épidémie n'est pas terminée, l'UNESCO continuera d'œuvrer avec les États membres et avec d'autres partenaires en vue de parvenir à un accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH.

Il est de plus en plus reconnu que l'éducation sexuelle complète constitue un moyen efficace de lutter contre des problèmes tels que les grossesses adolescentes et les infections sexuellement transmissibles, dont le VIH. L'action de l'UNESCO dans ce domaine répond à une demande formulée de manière systématique par les jeunes, qui souhaitent une éducation sexuelle leur permettant de se préparer, pour mener des vies adultes plus saines, et elle contribue à faire en sorte qu'ils reçoivent une éducation de qualité pertinente et attentive à la dimension de genre. S'appuyant sur l'action importante que mène l'UNESCO dans le domaine de l'éducation au VIH et de l'éducation sexuelle complète, et dans le cadre de l'EDUSIDA, l'Organisation continuera de mettre l'accent sur une conception holistique et sectorielle de l'impact et des problèmes soulevés par le VIH et par d'autres enjeux sanitaires, la priorité étant accordée aux apprentissages liés à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être. Les autres enjeux évoqués sont notamment la prévention du harcèlement, la nutrition et l'activité physique, la prévention de l'usage de drogues et l'éducation à la puberté/la prise en charge de l'hygiène menstruelle. Aussi divers qu'ils soient, ces enjeux ont un point commun : ils ont un impact sur la qualité de l'expérience éducative. Par conséquent, il est fondamental que l'UNESCO s'en empare et renforce la capacité de ses États membres à y faire face.

L'éducation à la santé, que ce soit dans le cadre des programmes de santé scolaire ou dans des contextes informels ou non formels, servira de cadre général pour dispenser une éducation au VIH et sexuelle de qualité. Par ailleurs, une réponse sera apportée à une demande de plus en plus pressante des États membres, qui réclament de l'aide pour riposter contre des maladies non transmissibles telles que l'épidémie mondiale d'obésité infantile, qui ont un impact de plus en plus lourd sur la santé des enfants et des jeunes dans toutes les régions.

Reconnaissant que la promotion de la santé en milieu scolaire va au-delà d'un simple enseignement sur la santé, l'UNESCO et ses partenaires appuient les efforts destinés à rendre les environnements scolaires sûrs et sains par le biais, notamment, d'actions de prévention de la violence, de promotion de l'accès à l'eau potable et à des latrines, et d'orientation vers des services de santé adaptés aux jeunes.

Objectif stratégique 3

Concevoir le futur agenda de l'éducation

La coopération internationale est un mécanisme clé pour soutenir l'éducation, en particulier dans les pays en développement. Beaucoup de nouveaux mécanismes sont apparus au cours des vingt dernières années avec, par exemple, les bailleurs de fonds issus des économies émergentes. L'UNESCO s'emploiera à susciter de nouveaux modes de coopération internationale. Elle s'efforcera, pour ce faire, d'impulser une dynamique internationale en faveur d'une intensification de l'attention politique et des moyens accordés à l'éducation et à l'apprentissage, de l'intégration d'une dimension prospective dans l'élaboration et la planification des politiques, ainsi que d'un élargissement et d'une consolidation des partenariats en faveur de l'éducation.

L'UNESCO s'attellera à cette tâche en organisant des débats internationaux sur les enjeux majeurs et les défis émergents de l'éducation. À l'approche de l'année cible fixée à 2015 pour atteindre les OMD et les objectifs de l'EPT, cela consistera notamment à aider les États membres à suivre et à communiquer les progrès accomplis sur la voie de ces objectifs, à procéder à l'examen critique des enseignements acquis et à aiguiller les débats consacrés aux programmes internationaux de l'éducation et du développement au-delà de 2015. La conclusion de partenariats équitables entre les pays sera favorisée, par le biais de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, notamment en renforçant la coopération technique entre les pays en développement et en impliquant de nouveaux bailleurs de fonds tels que les BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Étant donné le nombre important d'actions isolées qui interviennent à l'échelle locale et mondiale et au niveau sectoriel, l'UNESCO ira au-delà de ses partenaires multilatéraux traditionnels en vue d'édifier une large coalition de partenariats pour l'éducation qui inclura la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, et qui intégrera des expertises issues de secteurs connexes tels que la santé et le travail.

Les actions de l'UNESCO contribuant à cet objectif stratégique peuvent être regroupées en trois domaines thématiques, décrits ci-après.

1. Repenser l'éducation de demain : recherche et prospective

La conception actuelle de l'éducation demeure largement ancrée dans le modèle industriel du 19^e siècle. Mais elle est de plus en plus remise en cause par des facteurs de changement en pleine accélération, comme cela a été décrit au Chapitre 1, et par l'irruption de crises et de chocs imprévus. Dans un tel contexte mondial, il est nécessaire d'être davantage réactif aux changements, de plus en plus rapides, et aux exigences nouvelles qu'ils font peser sur l'éducation dans le monde. Consciente de cette évolution du contexte mondial et désireuse de consolider son mandat intellectuel, l'UNESCO cherche à renforcer ses capacités prospectives et son aptitude à tirer parti et à traiter des opportunités et des difficultés émergentes et imprévisibles des années à venir. Ces capacités sont fondamentales pour permettre à l'Organisation d'anticiper et de catalyser le discours mondial de manière significative, au regard des changements de paradigme qui interviennent en réponse aux transformations du contexte de développement dans le monde. En renforçant sa fonction prospective, l'UNESCO confortera son rôle de laboratoire et de pôle de référence intellectuel. L'Organisation s'y emploiera par le biais de ses réseaux d'instituts de catégorie 1 et de ses réseaux universitaires, ainsi que grâce à l'expertise issue, par exemple, des Chaires UNITWIN et UNESCO.

Étant donné que la manière de percevoir l'éducation et l'apprentissage change, il sera nécessaire de se projeter au-delà du secteur de l'éducation et d'examiner les tendances générales de l'évolution de la société, de manière à appréhender leurs implications potentielles pour l'avenir de l'éducation et de l'apprentissage. Il sera important d'étudier en quoi la révolution de l'information, du savoir et de la communication transforme la façon dont les individus appréhendent le temps, l'espace, ainsi que leur rôle et leurs relations interpersonnelles au sein de l'évolution de la société. En outre, la multiplication des nouveaux médias – qui se double, dans le contexte de la mondialisation, d'une mobilité physique accrue – conduit à être davantage exposé à des systèmes de valeurs et des modèles culturels nouveaux, multiples et souvent contradictoires. Il est nécessaire de réfléchir à l'impact de ce phénomène sur la fonction socialisatrice de l'éducation formelle. Il en va de même concernant ce qu'implique la nécessité d'avoir des compétences plus flexibles et plus adaptables pour faire face aux évolutions nouvelles et imprévisibles de la science, des technologies et de la production. Pour repenser l'éducation de demain, il convient en premier lieu d'analyser les tendances émergentes du développement et de comprendre quelles sont leurs implications potentielles pour l'éducation.

L'une des fonctions premières de l'UNESCO est d'être un forum de réflexion international se chargeant d'orienter le débat mondial sur l'éducation internationale. Deux rapports majeurs de l'UNESCO sont amplement reconnus comme des références de premier plan en matière de politiques et de pratiques de l'éducation dans le monde : *Apprendre à être* (1972), connu sous le nom de Rapport Faure, et *L'éducation : un trésor est caché dedans* (1996), le rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le 21^e siècle, connu sous le nom de Rapport Delors. Consciente des transformations sociétales qui sont à l'œuvre depuis les années 1990,

L'UNESCO a initié un réexamen de ces deux rapports afin de déterminer quelle part de leur vision demeure pertinente, et quelle part pourrait être affinée, adaptée ou approfondie. La nécessité d'élaborer un nouveau rapport sur l'éducation pour le 21^e siècle sera envisagée à la lumière du rapport du groupe d'experts de haut niveau et des consultations menées auprès des États membres et de la communauté internationale.

2. Assurer le suivi du développement de l'éducation dans le monde, notamment par le biais d'instruments normatifs

Il est de plus en plus nécessaire de disposer d'outils factuels de décision publique et de sensibilisation, et de renforcer et améliorer les instruments permettant d'évaluer les engagements et la transparence des pays concernant l'exercice du droit à l'éducation. L'UNESCO continuera d'exercer un rôle central dans le suivi mondial des progrès de l'éducation par ses travaux de collecte, d'analyse et de diffusion des données. Elle poursuivra également son suivi de la conformité avec les instruments normatifs internationaux qui promeuvent divers aspects du droit à l'éducation et qui encouragent à progresser pour atteindre les six objectifs de l'EPT d'ici à 2015, ainsi que son suivi des progrès et de la mise en œuvre du programme de l'éducation pour l'après 2015.

Assurer le suivi du développement de l'éducation dans le monde

Les travaux de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont permis à l'Organisation d'améliorer sa capacité à comparer les statistiques et les indicateurs de l'éducation de différents pays, en s'appuyant sur un cadre statistique commun : la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011). Pour une large palette d'utilisateurs – notamment les décideurs publics nationaux, les agences internationales, les partenaires du développement, les chercheurs et les étudiants – les statistiques de l'UNESCO sur l'éducation sont l'unique référence qui fasse autorité pour suivre les progrès et comparer la réussite des systèmes éducatifs.

Après 2015, l'UNESCO continuera de mobiliser ses capacités en matière de statistiques sur l'éducation pour suivre les progrès de l'exercice du droit à l'éducation. Elle continuera de publier le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, consacré aux progrès accomplis sur la voie des objectifs de l'EPT, jusqu'en 2015. Les données factuelles et l'analyse qui circulent par le biais de ce rapport indépendant conservent un rôle clé pour éclairer le débat sur l'éducation dans le programme de développement pour l'après 2015. Le rapport, qui doit être publié en 2015, présentera un état des lieux mondial de la réalisation des objectifs depuis 2000, afin d'apporter un éclairage au Forum mondial sur l'éducation 2015 qui se tiendra en République de Corée, en mai 2015. Forte du mandat de l'ISU pour collecter des données officielles sur l'éducation auprès des États membres, des puissantes capacités d'analyse de données de l'UNESCO, et de la longue expérience acquise en suivant les progrès relatifs au Cadre d'action de Dakar dans le cadre du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, l'Organisation est idéalement placée pour conserver un rôle mondial dans le suivi du programme de l'éducation pour l'après 2015.

Assurer le suivi de l'exercice du droit à l'éducation

S'appuyant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948, article 26), l'UNESCO mène une approche fondée sur les droits humains qui ne promeut pas uniquement l'éducation pour sa valeur fonctionnelle, mais également en tant que droit humain irréfragable. Depuis la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement de 1960 – le premier instrument international juridiquement contraignant à avoir jeté les bases du droit à l'éducation – l'UNESCO a élaboré quantité d'instruments normatifs, tels que des conventions et des recommandations¹³, pour promouvoir divers aspects du droit à une éducation de qualité pour tous. Compte tenu de son rôle au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO est investie d'une importante responsabilité dans ce domaine.

L'UNESCO se consacrera davantage au suivi de la conformité avec les instruments normatifs internationaux. Elle renforcera ses capacités en matière de soutien technique aux États membres, pour les aider à examiner et à mettre à niveau leurs cadres juridiques de manière à respecter le droit à une éducation de qualité pour tous¹⁴. L'accent sera également porté sur la mise en œuvre et la mise en vigueur des principales composantes du droit à l'éducation. L'UNESCO privilégiera des recherches et des analyses consacrées à la mise en vigueur sur le terrain, avec notamment des travaux sur la justiciabilité. Les efforts viseront principalement à atteindre les exclus, à rendre l'éducation accessible et compréhensible pour ceux qui en sont privés. L'UNESCO continuera d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la convention par le biais de modalités innovantes de remise de rapport, et de mobiliser des partenariats mondiaux pour sensibiliser aux grands enjeux liés à l'exercice du droit à l'éducation. L'étroite collaboration de l'UNESCO avec les organes conventionnels des Nations Unies et avec d'autres mécanismes onusiens fournira également des moyens à l'Organisation pour donner la prééminence au droit à l'éducation.

Il est essentiel que les questions de promotion et de sensibilisation soient une préoccupation constante de l'ensemble des parties prenantes. Il conviendrait que la volonté de faire mieux connaître l'importance de ce droit, ce qu'il recouvre et les moyens possibles de le consolider et de le revendiquer, figure systématiquement à l'ordre du jour de l'action politique. L'UNESCO s'efforcera de créer des outils adaptés pour diffuser les connaissances relatives au droit à l'éducation pour tous, et elle privilégiera particulièrement la mise en vigueur du droit à l'éducation

13 Les principaux exemples de textes sont la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960), la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974), la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966), la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997), la Recommandation sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur (1993) et les conventions régionales afférentes applicables dans les États africains, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, la Région Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, et les États arabes et européens riverains de la Méditerranée, la Convention sur l'enseignement technique et professionnel (1989) et la Recommandation de 2001. En outre, les instruments des Nations Unies (notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention relative aux droits de l'enfant) comportent des dispositions analogues à celles qui figurent dans la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

14 Depuis 1960, 97 pays ont ratifié la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Environ 140 pays ont inscrit le droit à l'éducation dans leur constitution, et de 150 à 160 pays garantissent ce droit et/ou ses principales composantes dans leur législation.

pour les groupes vulnérables et marginalisés que constituent, par exemple, les nomades, les minorités, les migrants, les femmes et les personnes vivant avec un handicap.

3. Construire des partenariats efficaces en faveur de l'éducation

La réponse aux problèmes actuels et émergents de l'éducation sera plus ou moins fructueuse en fonction de la capacité à instaurer une coopération plus efficace entre les parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial, et à utiliser les moyens de manière plus efficace au sein du secteur. L'UNESCO, en sa qualité d'agence coordinatrice du mouvement en faveur de l'EPT et d'agence chargée du pilotage technique de l'éducation au sein des Nations Unies, est idéalement placée pour rassembler l'ensemble des partenaires et pour servir de plateforme en vue d'impulser une nouvelle dynamique dans la coopération en faveur de l'éducation, en particulier dans la période de l'après 2015.

L'UNESCO s'appuiera plus encore sur son expérience en matière de coordination du mouvement en faveur de l'EPT (2000-2015) pour renforcer le dialogue et la coopération à l'échelle internationale ainsi que pour consolider des partenariats plus égaux, plus inclusifs et plus efficaces et, ainsi, répondre aux problèmes actuels ou émergents du secteur. L'un des objectifs majeurs est d'engager les pays de l'ensemble des régions dans un dialogue actif, franc et constructif, aussi bien entre eux qu'avec des représentants des organisations multilatérales concernées, de la société civile, de la communauté des chercheurs et du secteur privé. L'UNESCO conservera sur ce plan un rôle clé en sa qualité de Secrétariat de l'Initiative du Secrétaire général des Nations Unies « L'éducation avant tout » (GEFI).

S'inscrivant dans le droit fil de la nouvelle configuration internationale, l'UNESCO utilisera sa voix et son pouvoir de mobilisation pour favoriser et promouvoir de nouvelles modalités de coopération internationale et de nouveaux mécanismes sous-régionaux tels que, notamment, la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, et les partenariats public-privé. L'une des priorités de l'UNESCO sera de faciliter la réalisation d'efforts communs pour le développement de l'éducation dans le monde grâce à diverses plateformes, qu'elles soient traditionnelles ou nouvelles, comme les BRICS. Ce type de coopération aura pour objectif d'améliorer l'accès à l'éducation tout au long de la vie ainsi que la qualité et l'équité dans l'éducation, en soutenant les nouvelles approches et l'innovation, de partager l'information et les connaissances, de faciliter le travail d'analyse et le dialogue politique, de mobiliser des engagements politiques et financiers, et de garantir un soutien ciblé, efficace et performant en faveur des groupes défavorisés et des pays à faible revenu.

CHAPITRE 4

GRANDES ÉTAPES À VENIR ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE



S'appuyant sur une analyse de la manière dont le contexte qui prévaut actuellement au sein comme en dehors du secteur de l'éducation affecte l'éducation (Chapitre 1), l'UNESCO propose une vision pour le programme de l'éducation pour l'après 2015 (Chapitre 2) et explique comment cette vision peut se transposer dans les actions programmatiques de l'UNESCO pour 2014-2021, période qui correspond à la Stratégie à moyen terme sur huit ans de l'Organisation (Chapitre 3). Cette dernière section expose plus en détail la nature « évolutive » de la stratégie en matière d'éducation ainsi que les grandes étapes clés à venir, qui permettront à l'UNESCO d'estimer s'il y a lieu d'affiner cette stratégie. Elle pointe par ailleurs quelques facteurs clés de réussite, ainsi que les modalités de mise en œuvre qui seront nécessaires à la mise en application de la stratégie de l'UNESCO en matière d'éducation.

Le programme de l'éducation pour l'après 2015 est toujours en cours d'élaboration

Comme le montre le Chapitre 2, le futur programme mondial de développement et le rôle qui y sera dévolu à l'éducation font l'objet de négociations intergouvernementales complexes. L'UNESCO apporte une contribution importante à ce processus en nourrissant le débat sur l'éducation de données factuelles et de recommandations, de manière à faciliter la prise de décision des États membres. En codirigeant (avec l'UNICEF) le processus de consultation thématique sur l'éducation, et en accueillant en son sein le Comité directeur de l'EPT, l'Organisation a joué un rôle clé dans l'élaboration d'une vision globale commune de l'éducation au-delà de 2015. Elle est en train de rédiger un « cadre d'action » qui doit être adopté lors du Forum mondial sur l'éducation 2015, et elle continuera après 2015 d'exercer un rôle important pour ce qui est de coordonner les efforts mondiaux en faveur de l'éducation et de fournir un soutien technique aux pays pour les aider à mettre en œuvre et à assurer le suivi du programme de l'éducation pour l'après 2015. Il n'est pas possible de présager de l'issue du processus de négociation : celle-ci sera déterminée par tous les pays lors de l'adoption du programme mondial de développement pour l'après 2015, aux Nations Unies, en septembre 2015. Le budget de l'éducation 2016-2017 de l'UNESCO sera approuvé par les États membres lors de la 38^e session de sa Conférence générale, en novembre 2015. Cela fournira l'occasion d'ajuster les orientations stratégiques du programme

Éducation, s'il apparaît nécessaire de les harmoniser davantage avec le nouveau programme de l'éducation.

Une approche par étapes

L'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation couvrira l'ensemble des 13 domaines thématiques décrits au Chapitre 3, tout au long des huit années de la présente stratégie, mais elle s'échelonnera en deux grandes phases de mise en œuvre qui mettront chacune l'accent sur des aspects ou des domaines prioritaires différents.

Les quatre premières années (2014-2017) de mise en œuvre viseront à atteindre 13 résultats escomptés dans le cadre de deux budgets biennaux (2014-2015 et 2016-2017). Pour chaque période budgétaire, la mise en œuvre et les progrès accomplis en vue de la réalisation des résultats feront l'objet d'un suivi en fonction de grandes étapes et/ou d'indicateurs de performance précis, dans le cadre du processus de suivi et d'évaluation de l'ensemble de l'Organisation. Le programme de quatre ans étant de nature évolutive, le passage d'un exercice biennal à l'autre s'accompagnera d'un examen de la mise en œuvre et des résultats obtenus, d'une évaluation des enseignements acquis et des difficultés restantes, ainsi que de mesures correctives – notamment des ajustements budgétaires – pour l'exercice biennal suivant. Le premier exercice biennal sera marqué par une dernière grande impulsion en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT, par un travail de terrain destiné à dresser l'état des lieux mondial de l'EPT depuis 2000, et par l'élaboration du programme de l'éducation pour l'après 2015. Ce programme prévisionnel comportera des événements régionaux et mondiaux qui se caractériseront par des débats de prospective destinés à stimuler les échanges sur le rôle de l'éducation dans le développement après 2015, en coordination étroite avec tous les partenaires de l'EPT. Le second exercice biennal consistera notamment à transposer le programme sous la forme d'actions concrètes au niveau des pays, en mettant en application le nouveau cadre d'action, en aidant les pays à établir des cibles nationales de l'éducation dans le cadre des cibles mondiales, et en adaptant les systèmes nationaux de suivi de l'éducation au nouveau programme.

Les lignes de force de la seconde phase de mise en œuvre (2018-2021) dépendront amplement des décisions de la communauté internationale concernant le programme de l'éducation pour l'après 2015 et sa pertinence universelle. Au cours de cette phase, l'UNESCO s'efforcera de renforcer sa pertinence vis-à-vis de tous les États membres, quel que soit leur niveau de développement économique, en insistant davantage sur ce qui fait l'universalité de son programme Éducation en termes de rayonnement (pays) et de contenu (approche holistique), et en mettant également davantage l'accent sur l'innovation dans l'éducation et sur l'aptitude à faire face, grâce à l'éducation, aux défis contemporains et à venir.

Une approche unifiée

La suspension de la contribution de certains États membres à l'UNESCO en 2011 s'est traduite par une coupe d'environ 20 % dans le budget de l'Organisation. De ce fait, le budget

du programme Éducation a, lui aussi, subi des coupes significatives avec, notamment, une diminution du nombre de postes inscrits au budget ordinaire. La présente stratégie repose sur le postulat que des sources alternatives de financement seront identifiées dans les années à venir. Le Secteur de l'éducation est déjà parvenu de manière significative à augmenter son financement extrabudgétaire et à obtenir des moyens supplémentaires, notamment auprès de nouveaux bailleurs de fonds émergents et du secteur privé. Des efforts significatifs seront menés pour continuer de mobiliser des moyens en faveur des quatre grands domaines prioritaires du programme Éducation. Le Secteur préconise un financement de base multi-bailleurs privilégiant les programmes prioritaires, de manière à faciliter l'anticipation de la planification.

Le Secteur de l'éducation est le plus grand des cinq Secteurs de programme de l'UNESCO. Il compte près de trois cents fonctionnaires permanents dans trois instances de mise en œuvre : le Siège de l'UNESCO, quelque 55 bureaux hors Siège et sept Instituts de catégorie 1 spécialisés dans l'éducation¹⁵. Pour faire en sorte que le programme Éducation se déploie au sein d'une UNESCO unifiée, il sera nécessaire de tirer parti des moyens humains et de l'expertise technique qui existent à travers toute l'Organisation. Toutes les instances de mise en œuvre seront mobilisées pour contribuer à atteindre les objectifs stratégiques, selon des rôles et des responsabilités clairement définis. L'UNESCO a procédé à une évaluation des avantages comparatifs et des fonctions des différents instituts afin d'éviter les chevauchements de compétences et de renforcer les synergies.

De plus, l'UNESCO a développé au fil des ans un nombre considérable de réseaux, qu'elle mobilisera dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre. Parmi ceux-ci figure notamment le programme de Chaires UNITWIN/UNESCO, qui encourage la création de Chaires UNESCO et la coopération interuniversitaire internationale dans les grands domaines prioritaires relevant des champs de compétence de l'UNESCO. Ce programme intervient dans quelque 124 pays, et associe plus de 650 établissements. De la même manière, le réseau, qui a plus de 60 ans d'existence, a généré, dans 181 pays, un réseau mondial de 9 900 établissements d'enseignement qui servent de laboratoires d'idées sur les approches innovantes en matière d'éducation de qualité, et qui représentent d'importants agents de transformation positive. Un autre exemple est le Réseau UNESCO-UNEVOC, une plateforme mondiale d'établissements reconnus d'EFTP, qui servent à la fois de points focaux pour le déploiement de services, et de plateformes pour la coopération internationale dans le domaine de l'EFTP. Les autres grands partenaires de mise en œuvre sont, notamment, les Commissions nationales pour l'UNESCO,

15 Les Instituts de l'Éducation de catégorie 1 sont le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIPÉ), l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) et l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP).

les Clubs UNESCO et les Ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO, ainsi que les neuf centres de catégorie 2¹⁶ appartenant au domaine de l'éducation.

Il est fondamental de maintenir un lien étroit entre, d'une part, la fonction mondiale de coordination et de normalisation de l'UNESCO et, d'autre part, ses activités opérationnelles au niveau des pays ; et les diverses instances de mise en œuvre de l'Organisation doivent être unies dans l'action. Le Secteur de l'éducation a trois bureaux régionaux de l'éducation, qui jouent, de ce point de vue, un rôle de coordination important : à Bangkok (Thaïlande) pour l'Asie et le Pacifique, à Santiago (Chili) pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et à Beyrouth (Liban) pour les États arabes. En Afrique subsaharienne, l'UNESCO a entrepris récemment de réformer son dispositif hors Siège, ce qui a permis de renforcer davantage ses capacités d'exécution et de garantir une masse critique d'expertise dans un certain nombre de bureaux régionaux multisectoriels. L'ensemble du personnel international en Afrique sera concentré dans les cinq bureaux régionaux multisectoriels de l'Afrique subsaharienne : Dakar (Sénégal), Nairobi (Kenya), Abuja (Nigeria), Yaoundé (Cameroun), et Harare (Zimbabwe).

L'un des avantages comparatifs clés de l'UNESCO est le caractère intersectoriel de son mandat. Le Secteur de l'éducation peut s'appuyer sur des experts de la culture, de la communication, des sciences naturelles et des sciences sociales pour concevoir et mettre en œuvre ses actions, et il peut intégrer l'éducation dans les programmes de ces autres secteurs. Le Secteur de l'éducation tirera parti de cet avantage comparatif en exploitant davantage son expertise interdisciplinaire pour renforcer la coopération intersectorielle et pour déployer ses actions de manière plus efficace, en particulier au niveau hors Siège.

Construire des partenariats et renforcer les synergies pour davantage de rayonnement mondial

L'UNESCO a déployé d'importants efforts – qui ont impliqué l'ensemble des parties prenantes – pour renforcer les dispositifs de coordination mondiale de l'EPT. Le Comité directeur de l'EPT a joué à cet égard un rôle de plus en plus important dans l'élaboration du programme de l'éducation pour l'après 2015. Dans les années à venir, l'une des stratégies clés de l'UNESCO sera de continuer de renforcer la coordination mondiale du programme de l'éducation afin de garantir de meilleures synergies entre les principaux partenaires. L'UNESCO s'efforcera de faire en sorte que ses avantages comparatifs, dans des domaines qui ont trait, par exemple, à sa fonction de normalisation, à l'anticipation des tendances de l'éducation, à la mise en place d'une plateforme de dialogue, à l'assurance qualité, à la planification et aux politiques de l'éducation, et au développement de capacités en amont, soient reconnus et bénéficient d'une meilleure planification au niveau des pays, de manière à compléter ceux de ses plus

16 Les centres de catégorie 2, outre l'APCEIU, sont le Centre régional pour l'éducation des adultes (ASFEC), le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA), le Centre international de formation et de recherche pour l'enseignement rural (INRULED), le Centre régional pour l'éducation et la protection de la petite enfance dans les États arabes (RCECCE), le Centre régional pour la planification de l'éducation (RCEP), le Centre régional pour la qualité et l'excellence de l'enseignement (RCQE), le Centre d'Asie du Sud-Est pour l'apprentissage tout au long de la vie au service du développement durable (SEA-CLLSD) et le Centre d'Asie du Sud pour le perfectionnement des enseignants.

proches partenaires, dont l'UNICEF, le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) et la Banque mondiale. L'UNESCO a également développé une coopération plus étroite, au cours des deux dernières années, avec d'autres organisations des Nations Unies (par exemple, l'OIT, l'ONU Femmes, l'OMS) et avec l'OCDE, et cette coopération se poursuivra.

L'UNESCO s'efforce, par le biais de partenariats stratégiques avec tout un ensemble d'acteurs des secteurs privé et public, de mobiliser des connaissances, des compétences, des capacités, de la visibilité et du rayonnement pour l'aider à renforcer la portée et l'impact de son programme. Elle possède de l'expérience en matière de coopération avec plusieurs parties prenantes et partenaires : bailleurs de fonds gouvernementaux bilatéraux, fonds et programmes des Nations Unies, organisations multilatérales, banques multilatérales de développement, organisations du secteur privé, organisations non-gouvernementales, parlementaires et membres des médias et du monde universitaire, entre autres. L'UNESCO continuera d'examiner et de consolider ce type de partenariats, en particulier les partenariats avec le secteur privé et avec de nouveaux bailleurs de fonds tels que les BRICS. De tels partenariats ne se limitent pas uniquement aux capacités financières ; ce type de coopération participe également d'une dynamique particulière qui peut avoir des retombées considérables, en termes de savoir-faire, de sensibilisation, de rayonnement et de durabilité, pour les objectifs et les programmes prioritaires de l'UNESCO. L'UNESCO a conclu une série de nouveaux partenariats avec le secteur privé, en lien notamment avec l'initiative sur l'éducation des filles et des femmes. Ces partenariats élargissent la plateforme de coopération de l'éducation, en intégrant de nouvelles parties prenantes clés. La diversité des parties prenantes et des partenaires sera, pour l'UNESCO, un atout important dans ses efforts pour mener à bien les orientations stratégiques décrites dans la présente stratégie d'ici à 2021.

Références

- Banque mondiale, *World Development Report 2007: Development and the Next Generation*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2006.
- Banque mondiale, *Global Monitoring Report 2011: Improving the Odds of Achieving the MDGs*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2011a.
- Banque mondiale, *Learning For All: Investing in People's Knowledge and Skills to Promote Development – World Bank Group Education Strategy 2020*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2011b.
- Banque mondiale, *World Development Report 2011: Conflict, Security, and Development*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2011c.
- BID et SFI, *Education for Employment: Realizing Arab Youth Potential*, Banque islamique de développement/Société financière internationale, Jeddah/Washington, D.C., 2011.
- J. S. Daniel, *Highlights of the UNESCO Global Forum on Rankings and Accountability: Uses and Misuses*, UNESCO, Paris, 2009. www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/pdf/RANKINGS/Stamenka-JohnDaniel.pdf
- P. De Muro et F. Burchi, *Education for Rural People and Food Security: A Cross-Country Analysis*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 2007.
- FAO, « 1,02 milliard d'êtres humains souffrent de la faim », Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Rome, 2009. (Communiqué de presse, 19 juin).
- FAO, « Faits et chiffres sur la faim », Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Rome, 2009. <http://fr.wfp.org/faim/faits-et-chiffres>.
- E. A. Hanushek, D. T. Jamison, E. A. Jamison et L. Wößmann, « Education and economic growth : it's not just going to school but learning that matters » in *Education Next*, vol. 8, n° 2, pp. 62-70, 2008.
- ISU, *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2012. Opportunités perdues : Impact du redoublement et du départ prématuré de l'école*, Institut de statistique de l'UNESCO, Montréal, 2012.
- OCDE, *Investment for green growth*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2013. <http://www.oecd.org/environment/green.htm> (Consulté en novembre 2013).
- OIT, *Global Employment Trends 2014: Risk of a Jobless Recovery?*, Organisation internationale du Travail, Genève, 2014.

- Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects: The 2010 Revision*, Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, New York, 2011. (ST/ESA/SER.A/313)
- G. Psacharopoulos et H. A. Patrinos, « Returns to investments in education: a further update » in *Education Economics*, vol. 12, n° 2, 2004.
- UIL, CONFINTEA VI - *Cadre d'action de Belém*, Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, Hambourg, 2010. <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001877/187789m.pdf> (Consulté en novembre 2013).
- UNESCO, *Apprendre à être*, UNESCO, Paris, 1972. <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001329/132982f.pdf>.
- UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2005. Éducation pour tous : L'exigence de qualité*, UNESCO, Paris, 2004.
- UNESCO, *Le Rôle central de l'éducation dans les Objectifs du Millénaire pour le développement*, UNESCO, Paris, 2010. <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001905/190587f.pdf>.
- UNESCO, Déclaration de Paris sur les REL 2012, UNESCO, Paris, 2012a. http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/Events/French_Paris_OER_Declaration.pdf (Consulté en décembre 2013).
- UNESCO, *Les Défis de la créativité*, UNESCO, Paris, 2012b. (Recherche et prospective en éducation – Contributions thématiques, n° 1).
- UNESCO, *Education and Skills for Inclusive and Sustainable Development Beyond 2015 : Thematic Think Piece*, UNESCO, Paris, 2012c. (Rédigé par l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015).
- UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012. Jeunes et compétences : L'éducation au travail*, UNESCO, Paris, 2012d.
- UNESCO, Déclaration finale de la Réunion mondiale sur l'EPT 2014. Accord de Mascate, UNESCO, Paris, 2014a. <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002281/228122f.pdf>.
- UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014. Enseigner et apprendre : Atteindre la qualité pour tous*, UNESCO, Paris, 2014b.
- UNESCO/ISU, *Les progrès vers l'éducation pour tous stagnent, mais certains pays montrent la voie à suivre*, UNESCO/ISU, Paris/Montréal, 2014. (Document d'orientation 14 / Fiche d'information 28) <http://www.uis.unesco.org/FactSheets/Documents/fs-28-out-of-school-children-fr.pdf>.
- UNHCR, « Aperçu statistique », Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève, 2014. <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621e287.html>.

La présente publication expose plus en détail le volet éducation de la Stratégie à moyen terme. Tout en continuant de concentrer ses efforts sur les « chantiers inachevés » de l'EPT, tels que l'alphabétisme, les enseignants ou la formation professionnelle, l'UNESCO dirigera et incitera à renforcer les actions destinées à donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens créatifs et responsables.

“ Dans un monde en mutation, et à l'heure où les individus sont de plus en plus appelés à apporter une contribution positive à leur communauté en promouvant la paix, la solidarité et le respect des autres et de l'environnement, je suis persuadée que l'Éducation en vue du développement durable et l'Éducation à la citoyenneté mondiale doivent être considérées, elles aussi, comme des composantes essentielles pour l'équilibre des systèmes éducatifs. ”

Irina Bokova

Directrice générale de l'UNESCO

Pour en savoir plus...

